



*La réunification de CHYPRE,
l'enjeu de l'Union européenne ?*

**Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Tony MAFFEIS
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la Méditerranée »**

Directeur : Contre Amiral (2S) Jean-François COUSTILLIERES

Mars 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. *La réunification de Chypre : l'enjeu de l'Union européenne ?*

2. R/ 2006-2007/EG/memoire_geop_chypre_union europeenne_Maffeis

3. Chef de bataillon Tony MAFFEIS, armée de Terre, France

4. 12 mars 2007

5. Division B – groupe B6

6. Mémoire de géopolitique

7. L'Union européenne est la seule organisation capable d'inciter au règlement les populations et les politiques chypriotes en accord avec toutes les autres parties impliquées. La résolution de la question chypriote est indispensable à la préservation de ses intérêts et évite un enlisement dommageable. La définition d'un nouveau statut de l'île et son intégration économique totale est à privilégier. Les Européens peuvent miser à terme sur un rapprochement communautaire puis politique. Elle constitue une solution viable et fonctionnelle pour tous les acteurs concernés compte tenu de la fonction stratégique qu'est amenée à tenir Chypre au service de l'Union européenne. Elle est effectivement appelée à jouer un rôle majeur dans le cadre d'une politique d'ouverture vers le sud de l'Europe indispensable à la préservation des intérêts humains, économiques et politiques des Etats membres. La réunification de Chypre constitue de fait l'enjeu immédiat de l'Union européenne.

8. Division, enosis, taksim, otage, puissances garantes, adhésion, souveraineté, intégration européenne, pôle méditerranéen, prospérité, rayonnement.

AVERTISSEMENTS :

Ce mémoire reflète l'opinion de son auteur. Il n'est pas représentatif d'une vision des Armées. Il tente malgré tout d'apporter une contribution aux débats et réflexions menés dans le cadre du règlement de la question chypriote et de ses implications pour l'Union européenne.

Il a été tiré à 2 exemplaires papier.

**La réunification de Chypre :
L'enjeu de l'Union européenne ?**

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : UNE SITUATION ATYPIQUE POUR L'UNION

La déchirure du peuple chypriote

Un Etat membre très particulier

Vers l'éloignement ou le rapprochement des deux communautés ?

DEUXIÈME PARTIE : CHYPRE, OTAGE

Les origines de la question chypriote

La dimension stratégique de Chypre

Les obstacles à une solution

**TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES D'AVENIR DANS L'UNION
EUROPEENNE**

Une adhésion de chypre qui implique une prise en compte adaptée du dossier par l'Union

Pour un espace de prospérité plus grand

Et une assise de l'union renforcée

INTRODUCTION :

La République de Chypre signe le 16 avril 2003 le traité d'adhésion à l'Union Européenne. Représentée uniquement par sa communauté grecque, l'île devient tout de même un membre de plein droit le 1^{er} mai 2004. Cette étape est d'une importance capitale pour Chypre divisée en deux depuis 1974. Au lieu d'accélérer son processus de réunification, l'entrée de la seule zone sud dans l'Union européenne pérennise en effet la partition et bloque pour longtemps la candidature de la Turquie.

L'Union peut sans aucun doute s'interroger sur la pertinence de cette nouvelle adhésion puisqu'elle est aujourd'hui confrontée à ces nouvelles problématiques. Pour quelles raisons ne parvient-elle pas à résoudre cette question chypriote ? A quoi sert-elle si elle n'arrive pas à garantir la paix entre ses membres et avec son voisinage ? Ce constat d'impuissance montre que l'« idée européenne » perd de la distance et ne convient plus y compris en son sein. L'Union européenne n'est plus une solution mais un problème. C'est la raison pour laquelle elle a intérêt à s'investir au plus tôt dans le règlement du différent pour retrouver de sa vigueur.

Le statut de l'île ne se règlera pas indépendamment des perspectives d'intégration de la Turquie dans le club des vingt-sept. Bruxelles ne peut cependant pas attendre la fin du processus de mise en conformité des normes exigées pour répondre à l'acquis communautaire. Cela est impossible compte tenu des incertitudes régionales. Une crise entre les deux parties de l'île risquerait en effet de déstabiliser rapidement l'ensemble de la région. Une escalade de violences liée à l'insécurité et à l'instabilité de la zone est également une option à prendre sérieusement en compte. L'Union risque donc à tout moment d'être davantage ébranlée et de perdre une nouvelle fois du crédit sur la scène internationale. Il y a urgence. Le plan préparé par l'Organisation des Nations Unies étant bel et bien enterré, il lui appartient désormais d'avancer des propositions. Elle est la seule organisation capable d'inciter au règlement les populations et les politiques chypriotes en accord avec toutes les autres parties impliquées. La résolution de la question chypriote est indispensable à la préservation de ses intérêts et évite un enlisement dommageable.

La définition d'un nouveau statut de l'île et son intégration économique totale est à privilégier. Les Européens peuvent miser à terme sur un rapprochement communautaire puis politique. Elle constitue une solution viable et fonctionnelle pour tous les acteurs concernés

compte tenu de la fonction stratégique qu'est amenée à tenir Chypre au service de l'Union européenne. Elle est effectivement appelée à jouer un rôle majeur dans le cadre d'une politique d'ouverture vers le sud de l'Europe indispensable à la préservation des intérêts humains, économiques et politiques des Etats membres. La réunification de Chypre constitue de fait l'enjeu immédiat de l'Union européenne.

L'Union fait face à une situation atypique. La déchirure du peuple chypriote met en exergue le particularisme du nouvel adhérent. La partition de Chypre est-elle pour autant irréversible ? L'île est en fait un simple otage. Les origines du différent et sa dimension stratégique contribuent à édifier des obstacles à une solution chypriote. Il existe néanmoins des perspectives d'avenir pour Chypre au sein de l'Union européenne. Celle-ci a en effet l'opportunité d'insuffler une nouvelle dynamique visant à agrandir son espace de prospérité et à renforcer son assise parce que Chypre constitue un atout précieux.

1- Une situation atypique pour l'Union européenne :

L'Histoire mène l'île de Chypre à la division. Partagée au moment de son adhésion à l'Union européenne entre une République de Chypre reconnue par la communauté internationale et une République Turque de Chypre du Nord à l'existence illégale, elle place les instances bruxelloises face à un dilemme. Celui de comprendre la volonté du peuple chypriote afin d'œuvrer ou non pour sa réunification.

11- La déchirure du peuple chypriote :

Longtemps unifiée, Chypre connaît une histoire mouvementée et bouleversante à partir des années 1960. Différentes communautés la peuplent tout au long de son histoire millénaire. Elles cohabitent avec harmonie jusqu'à l'accession à l'indépendance de l'île. Des tensions intercommunautaires apparaissent alors et ne cessent de s'exacerber pour conduire le peuple chypriote à la division.

111 La construction historique du peuple chypriote, une identité spécifique longtemps dominée par les hellènes:

Chypre s'est construite une société multiethnique au fil des siècles. Elle est la patrie partagée des Chypriotes grecs, turcs, arméniens, maronites, catholiques romains et juifs.

Elle est maintes fois conquise et connaît les influences de nombreuses civilisations. La position stratégique de Chypre sur la Méditerranée est en effet indéniable. Elle suscite donc très tôt de nombreuses convoitises. Dès le début du III^{ème} millénaire avant J.C., elle constitue un important carrefour commercial. Des fouilles archéologiques révèlent la présence d'une civilisation au néolithique. Les Achéens introduisent la culture grecque au deuxième millénaire avant notre ère. S'ensuivent de multiples invasions et occupations par les Egyptiens, les Assyriens, les Perses. L'île se christianise dès 45 et devient en 431 le siège d'une Eglise autocéphale orthodoxe puissante sous l'Empire byzantin. Les habitants s'hellénisent. L'influence de la langue arabe s'exerce quant à elle lors des invasions arabes menées entre les VII^{ème} et X^{ème} siècles. Sa conquête par le roi d'Angleterre en 1191 permet le règne de la dynastie des Lusignan, de l'Eglise latine puis des vénitiens jusqu'en 1571. Les

Turcs conservent ensuite l'île jusqu'en 1878, date à laquelle ils la cèdent à la Grande-Bretagne en échange d'un soutien diplomatique.

En résumé, La population hellénophone est présente sur l'île depuis l'Antiquité. Les turcophones s'implantent dès le XVI^e siècle. Chypre compte aujourd'hui environ 840 000 habitants dont 80% de Chypriotes grecs et 18% de Chypriotes turcs. Trois autres communautés de moindre importance s'installent à différentes époques : des Maronites dès le VIII^e siècle dont le nombre est estimé aujourd'hui à 6000 ; des Arméniens entre 1915 et 1920 estimé à 2000. Cette diversité n'empêche cependant pas ces communautés de cohabiter généralement sans heurt sur l'ensemble du territoire. A titre d'exemple, les révoltes paysannes des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles transcendent les clivages communautaires. Seuls les responsables administratifs sont pris pour cibles. Les différentes langues vivent les unes et les autres leur influence réciproque. Les mariages mixtes sont rares pour des raisons uniquement religieuses. Se considérant comme « enfants du même Dieu », les religions se respectent. Les Chrétiens participent à des fêtes musulmanes et inversement. Les rapports sont donc harmonieux malgré la présence majoritaire des « Hellènes ».

En définitive, Chypre devient pour des raisons historiques et géopolitiques le lieu de cohabitation pacifique de deux communautés principales jusqu'au milieu du XX^e siècle.

112 Une indépendance qui mène à l'affrontement :

Cette cohabitation est néanmoins perturbée à la moitié du XX^e siècle. L'affrontement intercommunautaire atteint son paroxysme au moment de l'indépendance.

Chypre est annexée à l'Empire britannique en 1914. Semble alors se développer progressivement un sentiment populaire favorable au départ des Britanniques. Les populations l'expriment à travers l'enosis ou le taksim¹. A ce moment aucune tension virulente entre les deux parties n'est palpable. La guerre d'indépendance qui débute en 1955 perturbe cet état de fait. Les deux communautés semblent dès lors se séparer. Les Chypriotes grecs luttent contre la Couronne pour se libérer du joug britannique Ils regrettent que la communauté chypriote turque ne se joigne pas à eux. L'indépendance aurait certainement été acquise plus rapidement et dans des circonstances moins dramatiques selon eux. Mais les

¹ La partie grecque souhaite l'enosis, c'est-à-dire l'union avec la Grèce. La partie turque parle de taksim, partition et rattachement à la Turquie.

Chypriotes turcs entrevoient ici l'occasion de se voir octroyer des faveurs au détriment de leurs compatriotes. Finalement, Chypre accède à l'indépendance en 1960. La Constitution du nouvel Etat établit alors un partage problématique du pouvoir entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs. Les institutions bicommunautaires sont marquées par une surreprésentation de la minorité turcophone compte tenu de son poids démographique moindre. Elle obtient en effet une position structurelle et politique enviable. Elle représente 18% de la population chypriote mais bénéficie selon les dispositions constitutionnelles de 30% des postes dans la fonction publique, de 40% dans la police et l'armée. Le vice-président est chypriote turc. Il dispose d'un droit de veto sur toutes les questions importantes. 3 des 10 ministres du gouvernement chypriote sont turcophones. Autrement dit, l'accession à l'indépendance accroît de façon considérable les pouvoirs de la communauté chypriote turque. La Constitution semble favoriser ses droits au détriment des Chypriotes grecs. Le ferment des futurs affrontements se consolide. En 1963, le président Makarios souhaite modifier la Constitution pour faciliter la mise en œuvre de réformes nécessaires au développement économique. Les Chypriotes turcs y voient la réduction de leur pouvoir législatif et s'en inquiètent. Ils marquent leur mécontentement en se retirant du gouvernement. Les Chypriotes turcs se rebellent et proposent une séparation géographique des zones turques et grecques.

Les affrontements intercommunautaires² qui éclatent dans les années 1960 sont d'une telle violence qu'ils provoquent l'envoi d'une force d'interposition par l'ONU en 1964³. Cette dernière n'empêche pas une action militaire turque de grande envergure.

113 La déchirure de 1974 et la partition de l'île:

L'intervention de l'armée turque entraîne la division de Chypre. Des tensions naissent, d'autres s'exacerbent. Elles conduisent le peuple à se déchirer et à se partager entre deux entités politiques.

Le destin de l'île bascule en 1974. Des officiers chypriotes grecs perpètrent le 15 juillet un coup d'Etat avec l'aide de la garde nationale. Ils bénéficient du soutien de la junte militaire au pouvoir à Athènes et tentent de rattacher l'île à la Grèce. Les troupes turques débarquent alors

² Contrairement à certaines affirmations péremptoires, l'île connaît peu d'affrontements intercommunautaires avant 1957.

³ Cf. la carte de Chypre en annexes I et II qui met en avant le dispositif actuel de l'ONU.

dans le nord de l'île sous prétexte de protéger les Chypriotes turcs. L'invasion est lourde de conséquences. 36% du territoire sont conquis et occupés par 40000 soldats turcs. Des massacres et des exactions sont commis. Ils provoquent des mouvements de population. 160 000 Chypriotes grecs sont chassés du nord de l'île, 40 000 Chypriotes turcs du sud. 4500 civils et militaires sont tués dans les combats.

Les Turcs matérialisent dès lors la partition du pays en érigeant à l'issue de leurs offensives terrestres une ligne longue de 180 kilomètres. Appelée « ligne Attila » du nom du commandant des forces d'occupation turque de l'époque⁴, elle divise Chypre d'est en ouest entre les villes de Lefka et de Famagusta. La capitale Nicosie est également coupée en deux⁵. L'invasion sépare donc définitivement les deux principales communautés⁶. Alors qu'en 1960 les Chypriotes grecs et turcs étaient relativement mélangés sur l'ensemble de l'île, ils sont aujourd'hui nettement séparés par la ligne verte. La zone sud regroupe ainsi 95% de Chypriotes d'origine grecque. 98% des habitants de la zone nord sont quant à eux turcophones. Cette action militaire marque la fin d'une vie harmonieuse entre les différentes communautés puisque les tensions naissent ou s'exacerbent à ce moment. La confrontation des nationalismes grecs et turcs facilitée par la séparation contribue alors à entretenir une sorte de fantôme populaire. Les différentes parties les nourrissent en dénonçant les actes dommageables des uns ou des autres. Après quelques années, l'Eglise dénonce ainsi les dégradations faute d'entretien, les destructions, les dépouillements de plus de 500 églises et monastères, leur transformation en mosquées. Ces actes font bien entendu à tort ou à raison le jeu des nationalistes et des populistes. Ils attisent les tensions entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs. Enfin, le tiers nord de l'île étant occupé, il forme de facto un Etat séparé déclaré d'ailleurs comme tel par Rauf Denktash au nom de sa communauté⁷.

Alors que l'avant 1974 se caractérise par un mode de vivre ensemble et de bon voisinage malgré les appartenances communautaires fortes, l'invasion turque marque un véritable tournant dans l'organisation communautaire et la vie politique de l'île. Chypre semble partagée par une ligne de faille entre les civilisations chrétienne et musulmane. Les tentatives

⁴ L'ONU lui donne le nom de « ligne verte ».

⁵ Cf. la carte de Chypre en annexe III.

⁶ Cf. la séparation des deux communautés en annexe IV.

⁷ Rauf Denktash proclame un Etat autonome, laïque et fédéré du nord de chypre. La République turque de Chypre du Nord naît ensuite le 15 novembre 1983. Elle est reconnue par la seule Turquie. Le sud de l'île est quant à lui sous le contrôle de la République de Chypre reconnue par le droit international.

de réunification restant vaines⁸, elle reste une île divisée en deux au moment de son adhésion à l'Union européenne.

12- Un Etat européen très particulier :

La situation politique de Chypre n'est pas viable pour l'Union européenne. Elle ne peut décemment accepter qu'un de ses membres ne puisse pas exercer son pouvoir sur l'ensemble de son territoire et soit l'objet d'influences étrangères particulières. Il en va de sa crédibilité et de l'équilibre entre les deux zones.

- 121 L'adhésion de Chypre à l'Union effective et problématique :

La réunification de Chypre constituait pour l'Union européenne le préalable indispensable à son adhésion. Cette condition n'est pourtant pas respectée et place l'UE dans une nouvelle problématique. La prudence aurait dû la pousser à refuser cette situation qui la place en porte à faux.

L'Union européenne commet en effet l'erreur de privilégier ses intérêts au détriment de la réunification de Chypre. Elle l'accepte en son sein encore divisée. L'économie chypriote est saine et prospère. Sa croissance est élevée. Son produit national brut représente 75% de la moyenne communautaire. Il est le plus élevé des dix nouveaux Etats membres de l'Union. Cet élargissement est prometteur pour l'Union d'un point de vue économique⁹ malgré cette partition. En 1999 d'ailleurs, la Commission ne fait pas du règlement de la question chypriote une condition nécessaire à l'adhésion. Même si l'UE change de politique par la suite en annonçant qu'une entrée en son sein n'est possible qu'après la réunification de l'île, elle accepte ce nouveau membre le 1^{er} mai 2004.

Or cette adhésion concerne toute l'île même si elle est encore divisée. Des problèmes complexes se posent donc sur les plans diplomatique et juridique concernant sa partie septentrionale puisqu'un Etat y a été unilatéralement proclamé. La République de Chypre signe par exemple au moment de son adhésion un accord établissant une relation bilatérale entre elle et chacun des membres de l'Union. Le protocole numéro 10 précise que l'ensemble

⁸ Le site Internet <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/chypre> présente une chronologie complète.

⁹ Cette adhésion lui confère entre autres une nouvelle dimension maritime présentée au paragraphe 331.

de l'île adhère et qu'elle est l'unique entité juridique reconnue dans tout le territoire. Il lui est cependant impossible d'appliquer l'acquis communautaire alors suspendu dans la zone occupée par l'armée turque. De plus, aucun Etat à l'exception de la Turquie, ne reconnaît la République turque de Chypre du Nord, RTNC. Il est donc impossible juridiquement de considérer que l'île est divisée en deux Etats. Toute action menée par la communauté internationale en faveur de la partie Nord pourrait d'ailleurs être considérée comme une volonté officielle de reconnaissance. C'est la raison pour laquelle, la partition de l'île étant maintenue, le droit communautaire ne peut donc pas s'appliquer à la partie nord. En somme, l'Union n'est pas capable d'accorder les mêmes droits aux Chypriotes turcs alors qu'ils sont citoyens de l'Union européenne. L'Union a admis avec la République de Chypre la totalité du territoire de ce pays mais elle est confrontée à une situation exceptionnelle.

L'île entière fait donc partie depuis le 1^{er} mai 2004 de l'Union européenne. Cette dernière n'est cependant pas capable de garantir aux habitants du nord les mêmes droits qu'au sud. Le simple fait d'être membre aggrave même la situation.

122-Une différence de traitement entre le Sud et le Nord:

Le décalage entre le nord et le sud empire notamment dans le domaine économique. Il existe une différence de traitement difficilement maîtrisable entre la zone « européenne » et la zone « turque » à laquelle l'Union tente de remédier.

L'Union européenne et la Turquie contribuent en fait à marginaliser les Chypriotes turcs. Les déséquilibres économiques, politiques et communautaires s'accroissent compte tenu des difficultés présentées ci-dessus. Les Chypriotes turcs ne peuvent commercer ou voyager hors de leur territoire que par l'intermédiaire de la Turquie. La création de la RTCN en violation du droit international a placé les ports et aéroports de la zone sous embargo commercial international. L'Union assiste donc à cet isolement progressif sans pouvoir véritablement y remédier. Elle recommande cependant par l'intermédiaire de la Commission un gel partiel des négociations d'adhésion avec la Turquie tant que celle-ci refuse d'ouvrir ses ports aux navires de la République de Chypre¹⁰. L'Union laisse donc jusqu'à maintenant la Turquie dénier les

¹⁰ La République de Chypre a rejeté le 7 décembre 2006 l'offre de la Turquie d'ouvrir un port et un aéroport aux appareils chypriotes. Le ministre des affaires étrangères évoque de la part des Turcs une « provocation » qui « bafoue l'Union européenne ».

droits communautaires commerciaux de la zone nord. Alors que le sud confirme son décollage économique depuis plusieurs années, le nord voit sa situation s'aggraver compte tenu de cet isolement et de conjonctures particulières telle que la réduction de l'aide financière de la Turquie. En 1974, la RTNC représentait 70% de la richesse nationale, 50% de l'industrie, 83% des activités portuaires. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une économie artificielle et trouble estimée à 40% de l'activité totale, se met aujourd'hui en place dans la partie nord de l'île. Il est urgent d'agir avant que le décalage ne soit trop important et devienne par là un obstacle à une éventuelle réunification. A cet égard, l'Union a décidé de mettre en place une aide de 259 millions d'euros pour faciliter le développement d'une économie plus productive et le respect des normes européennes¹¹. Il est également vrai que certains pays comme la Grande-Bretagne mène une politique visant à priori à améliorer le statut de l'Administration du nord. Aux côtés des américains, elle souhaite établir des liens commerciaux directs entre les deux parties de l'île. Des coopérations universitaires entre la RTNC et des institutions américano-britanniques sont initiées. Une forte présence touristique et économique britannique est notée. Est-ce cependant dans le but de rééquilibrer réellement l'écart entre les deux zones chypriotes ou de préserver certains intérêts ?

L'Union tente donc sans reconnaître la RTCN de remédier au décalage économique qui se creuse entre les deux zones chypriotes. Sa difficulté à accorder aux Chypriotes turcs pourtant citoyens à part entière de l'Union, les mêmes droits que les Chypriotes du sud la place devant une problématique de taille. Au-delà, c'est la question de la souveraineté de la République de Chypre qui se pose.

-123 Un membre de l'Union dépendant:

La présence de nombreuses troupes étrangères constitue un des problèmes majeurs de la question chypriote puisqu'elle remet sérieusement en cause la souveraineté de l'île.

Les parties nord et sud ne sont pas deux Etats égaux comme le prétend souvent la Turquie. Le sud est une zone souveraine alors que le nord est occupé et isolé par l'armée turque. L'île est très militarisée. 30 000 soldats turcs sont déployés avec des chars et de l'artillerie lourde dans

¹¹ Le rapport de l'Assemblée nationale de M. Christian Philip du 22 novembre 2006 présente ce dispositif d'aide financière de l'Union européenne et explique pourquoi elle n'est pas considérée comme une reconnaissance officielle de la RTCN.

le nord aux côtés d'un contingent de 5000 soldats chypriotes turcs. 2000 à 3000 soldats grecs renforceraient la Garde nationale chypriote de 15 000 hommes. Un détachement de 4000 britanniques arme les deux bases britanniques. La présence de nombreuses troupes étrangères est certes autorisée par le traité qui garantit l'indépendance de Chypre. Il accorde ainsi à la Grande-Bretagne deux bases souveraines dans l'île. Il confère à la Grèce et la Turquie le droit d'y entretenir des contingents de 950 et 650 hommes. Ces trois puissances peuvent également intervenir militairement pour faire respecter l'indépendance. Mais Les résolutions de l'ONU et du parlement européen disposent que la partie nord est illégalement occupée depuis 1974. La communauté internationale exceptée la Turquie ne reconnaît pas la légalité d'une autorité politique dans le nord de l'île autre que la République de Chypre. La présence de troupes turques remet donc en question la souveraineté d'un membre de l'Union. De nombreux juristes s'interrogent depuis longtemps sur le caractère souverain de la République de Chypre puisqu'elle ne peut mener aucune action dans le nord en particulier dans le domaine de l'acquis communautaire. L'absence de relations et de communications normales entre les deux zones leur nuit gravement. La situation économique du nord s'est particulièrement dégradée en raison de cette présence et de ce contrôle militaire. L'économie de la RTCN se trouve d'ailleurs en réelle situation de dépendance vis-à-vis de la Turquie. 40% de son budget consistent en des transferts d'Ankara. Les recettes touristiques sont loin de ce qu'elles pourraient être si la zone bénéficiait d'une reconnaissance internationale. Elle permettrait une liberté d'accès aérien et maritime. Chypre occupe donc une position particulière au sein de l'Union européenne.

La question de la souveraineté chypriote se pose effectivement au regard notamment d'une militarisation étrangère excessive de l'île. Elle accentue le particularisme de cet Etat accepté au sein de l'Union européenne en dépit d'une partition que la population pourrait remettre en cause.

13- Vers l'éloignement ou le rapprochement des deux communautés ?

La réunification est encore possible aujourd'hui. L'analyse du rôle des politiques, de l'échec du plan Annan, et d'une certaine volonté d'indépendance des deux principales communautés chypriotes vis-à-vis de l'extérieur, laisse à penser que cet avenir est envisageable pour Chypre.

131 Une instrumentalisation des communautés au service des politiques chypriotes:

La division de Chypre a servi les intérêts de certaines politiques intérieures qui l'ont donc entretenue voir exacerbée.

Les différentes politiques chypriotes du sud et du nord semblent avoir instrumentalisé les communautés pour les pousser vers l'idée chypriote grecque d'une fédération ou l'idée chypriote turque de confédération. Ainsi, M. Rauf Denktaş contribue-t-il à les éloigner l'une de l'autre en affichant un nationalisme intransigeant. Il assume aujourd'hui en partie l'absence d'échanges entre les deux zones et de dialogue entre les deux communautés depuis plus de trente ans. A cet égard il affirme de façon significative cette division en tant que président fondateur de la RTCN. La politique de peuplement de la partie nord ensuite entretenue en liaison avec la Turquie tend à élargir le fossé qui sépare les deux communautés. L'arrivée massive de dizaines de milliers de colons d'Anatolie dans la partie nord de l'île cause la disparition progressive de la communauté chypriote turque. Les esprits risquent donc de ne plus s'entendre. Un colon d'Anatolie et un chypriote grec n'ont en effet rien en commun d'un point de vue historique et culturel. Les dirigeants chypriotes grecs adoptent quant à eux des positions souvent ambiguës. Elles contribuent à instaurer une certaine méfiance chez les dirigeants et les citoyens ordinaires chypriotes turcs. A titre d'exemple, même si le turc est une langue officielle au sud de l'île, les lois ne sont plus traduites dans cette langue. Le président Papadopoulos provoque quant à lui la surprise au sein de l'Union européenne et de l'ONU en défendant le « non » massif au référendum concernant l'adoption du plan de réunification de Kofi Annan. Il déçoit parce qu'il laisse l'impression d'avoir tenu jusque là un double langage et d'avoir dérogé aux règles du *fair play* politique à l'égard de l'Union. Il remet en effet en cause la politique des gouvernements précédents et surtout l'acceptation des principes du plan Annan. Son gouvernement avait pourtant pris l'engagement de le soutenir et de tout faire pour qu'une Chypre réunifiée entre dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. Le 16 avril 2003, il signe un accord avec l'union stipulant qu'il s'engage à une solution globale du problème selon les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le président de Chypre est donc à l'origine d'un changement brutal et complet de politique.

Force est de constater cependant que l'intransigeant M. Rauf Denktaş n'est plus en fonction ; que les relations entre la Grèce et la Turquie se normalisent¹². Il n'est désormais plus aussi

¹² Elément à prendre en compte du fait de son incidence sur le règlement de la question chypriote.

menacé qu'au moment des fortes tensions dus aux contentieux de la Mer Egée. L'influence politique sur les communautés semble de fait s'atténuer.

Les politiques menées de part et d'autre de la ligne verte aspirent les deux communautés à se voir reconnaître une identité distincte. De nombreux facteurs poussent donc à une idée chypriote grec d'une fédération et une idée chypriote turque de confédération. Or cette divergence de vues constitue bien un des obstacles majeurs à la réunification de l'île.

132 Le refus du plan Annan à relativiser:

L'analyse de l'échec du référendum à propos du plan Annan explique clairement que les Chypriotes grecs rejettent le plan qui propose l'établissement d'une République unie de Chypre. Il ne signifie pourtant pas que les deux communautés refusent la réunification.

Le document proposé par les Nations Unies¹³ est rejeté le 24 avril 2004 parce qu'il ne constitue pas une réponse appropriée à la question chypriote. Il prévoit l'instauration d'une fédération bizonale et bicommunautaire préservant ainsi une certaine autonomie des deux communautés sur leurs territoires respectifs. Même si les Chypriotes turcs votent pour le texte à 64,9%, les Chypriotes grecs ne l'approuvent pas à 75,83%¹⁴. Le Président Papadopoulos résume simplement la situation: « ce plan n'aurait permis de réunifier ni la société, ni l'économie, ni les institutions de l'île...Aucune décision politique ou administrative n'aurait été possible sans l'accord des dirigeants des deux communautés. Un tel système aurait conduit à une impasse permanente ». Cet avis prend surtout en considération des éléments comme la présence des forces turques sur l'île réunifiée jugée inacceptable¹⁵ et la répartition des pouvoirs trop favorable aux Chypriotes turcs. Le président Papadopoulos demande donc aux Chypriotes grecs de rejeter un plan déséquilibré à leur détriment et qui risque de déclencher une nouvelle fois les passions. Rauf Denktash milite lui aussi pour le « non ». Il n'est pas entendu par la majorité des Chypriotes turcs mais met en avant certains dysfonctionnements du plan. Il redoute pour les colons turcs un nouvel exil. Le problème du retour des réfugiés, de la restitution des biens et de l'acquisition des propriétés immobilières se trouvent

¹³ Cf. le site Internet <http://www.un.int/cyprus>.

¹⁴ Il est étonnant de constater que la responsabilité du blocage du processus de réunification change de camp en 2004. Les chypriotes turcs se prononcent désormais en faveur d'un processus qu'ils rejetaient jusqu'à présent. Les Chypriotes grecs quant à eux ne le soutiennent plus.

¹⁵ L'article 1.5 précise que Chypre maintiendra des liens spéciaux d'amitié avec la Grèce et la Turquie. Ces derniers pourront donc faire stationner des contingents militaires importants jusqu'en 2018.

effectivement au cœur de la controverse¹⁶. Les garanties de sécurité pour les communautés ne semblent donc pas réunies. Le plan ne répond pas à leurs attentes. Il est donc rejeté en partie. Surtout, il ne permet pas aux Chypriotes de jouir pleinement de leur souveraineté. D'une part, il maintient avec quelques aménagements il est vrai, des forces militaires britanniques et turques sur le sol chypriote. D'autre part, une Cour suprême de neuf juges serait mise en place en cas de désaccord entre les deux communautés. Il est intéressant de noter que celle-ci comprend six juges chypriotes mais aussi trois juges étrangers dont un Britannique. Par conséquent, l'île ne semble pas pouvoir se détacher de la tutelle du Royaume-Uni et de la Turquie qui gardent entre autres la possibilité d'intervenir militairement en cas d'urgence.

En définitive, le plan est rejeté parce qu'il constitue une mauvaise réponse au règlement de la question chypriote. Il ne peut être considéré simplement comme un refus définitif du processus de réunification par la communauté chypriote grecque. Les deux parties affichent cette volonté commune de retrouver une certaine indépendance. Elle n'est d'ailleurs pas le seul point d'intérêt commun aux deux parties.

133 Une certaine entente retrouvée :

Des avancées positives laissent espérer que la réunification est encore possible. L'identification d'intérêts communs semble encourager la volonté politique et le rapprochement des deux communautés.

La communauté chypriote turque¹⁷ relayée bien entendu par les Chypriotes grecs (le Turc est l'ennemi) ressent apparemment un besoin d'indépendance vis-à-vis d'Ankara et un besoin de rapprochement mutuel. Les motivations sont certes d'ordre économique mais elles ne peuvent pas être niées par les pouvoirs politiques. En cas de sécession, les habitants du nord perdraient automatiquement leur citoyenneté européenne puisque l'Europe ne reconnaît pas leur entité, et de fait, un bon nombre d'avantages légaux et économiques. Il est permis de douter qu'ils renonceraient aussi volontiers à l'aide économique directe et indirecte des Chypriotes grecs

¹⁶ De nombreux Chypriotes grecs ont perdu leurs biens suite à l'intervention militaire de 1974 et sont concernés par ce droit au retour qu'ils jugent trop restrictif. Le droit communautaire les autorise à s'établir librement dans la partie nord de l'île. Néanmoins, le plan admet l'établissement de « procédures d'autorisation » par les autorités chypriotes turques. Les Chypriotes turcs craignent en effet compte tenu du pouvoir d'achat du sud, une modification du caractère turc du nord de l'île. Les Chypriotes grecs éprouvent quant à eux un sentiment d'injustice.

¹⁷ Fin 2002, des dizaines de milliers de chypriotes turcs expriment le souhait d'un grand changement politique lors de manifestations organisées dans le nord par des organisations non gouvernementales locales.

qui s'est élevée à 600 millions d'euros entre 2003 et 2005, à la gratuité des soins médicaux dont ils peuvent bénéficier en « zone sud ». Les chypriotes grecs sont quant à eux bien décidés à s'accorder avec le nord pour faire face à des problèmes de taille telle que l'immigration. Ces éléments nous poussent à croire que les deux communautés se redécouvrent progressivement en particulier grâce à l'action politique.

Chypre connaît en effet des évolutions politiques majeures favorables à un rapprochement. Dans la partie nord, Mehmet Ali Talat¹⁸, leader des partisans de la réunification est nommé Premier ministre et ambitionne dès sa prise de fonctions d'aboutir à la réunification avant le 1er mai 2004. Le 23 avril 2004 suite à des manifestations pro européennes, le passage en zone sud est possible grâce à l'ouverture de trois points de passage. Dans la partie sud, l'élection de Tassos Papadopoulos en 2003 met fin à quarante ans de domination de Glafkos Cléridès. Même si le premier est soupçonné de tenir un double langage, il estime nécessaire de rechercher un accord avec les Chypriotes turcs pour mettre fin au statu quo actuel. Le président chypriote grec et le dirigeant chypriote turc s'engagent le 10 juillet 2006 à reprendre les discussions qualifiant d'inacceptable le maintien du statu quo actuel. L'intérêt premier des deux parties est bien de résoudre le problème chypriote qui empoisonne la vie de l'île et nuit par conséquent à son développement. C'est la raison pour laquelle sont menées de nombreuses initiatives pour rétablir le contact entre les communautés. Françoise Grossetête¹⁹ souligne à l'issue de sa visite à Chypre des 23 et 24 novembre 2006 que les incompréhensions s'estompent. Le dialogue prévaut entre les chambres de commerce, les syndicats et la commission dite des disparus. La zone nord se dynamise grâce à l'aide turque mais aussi aux actions de la République de Chypre qui tente de la sortir de son isolement²⁰.

La réconciliation est encore possible puisque la volonté de revivre ensemble ou au moins de dialoguer existe. Elle s'explique certainement pour des raisons économiques (volonté pour la partie nord d'entrer dans l'union européenne et de bénéficier de cette appartenance). Elle met en tout cas progressivement fin à l'isolement du nord de l'île. Il est peut-être prématuré d'évoquer un quelconque sentiment national mais des signes prouvent que les différentes autorités politiques se préparent aujourd'hui à un compromis fonctionnel et viable. Aussi faut-

¹⁸ Il est l'actuel président de la RTCN.

¹⁹ Françoise Grossetête est présidente du Groupe de contact de haut niveau pour les relations avec la communauté chypriote turque du Parlement européen.

²⁰ La République accepte d'une part que le nord de l'île puisse bénéficier de l'aide de l'Union européenne. D'autre part, l'ouverture de la ligne verte facilite la circulation des personnes et des marchandises entre les deux zones. Il est intéressant de noter qu'elle s'est opérée sans heurt entre les deux communautés.

il que les deux communautés bénéficient du soutien de puissances qui privilégient peut-être davantage ce statu quo au nom de leurs intérêts.

2- Chypre, otage:

Le règlement de la question chypriote est particulièrement complexe parce que l'île est l'objet d'affrontements entre grandes puissances. Elles se satisfont de cette situation puisque la partition sert leurs intérêts. L'analyse des origines du conflit et de la dimension stratégique met en évidence les obstacles au règlement du conflit.

21- Les origines de la question chypriote :

Les dispositifs mis en place au moment de l'indépendance de Chypre n'ont plus de raison d'être.

211 La création de la République sous le couvert de puissances étrangères :

L'indépendance octroyée par la Grande-Bretagne est imparfaite. La constitution est imposée de l'extérieur et ne correspond plus à la réalité.

La République de Chypre est proclamée le 16 août 1960 sous le patronage des Etats-Unis, de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie. Elle marque le rejet de l'énosis et du taksim. La Constitution mise en place vise alors à garantir l'intégrité territoriale chypriote, la sécurité et l'indépendance de l'île. A cet égard, un traité déjà signé en 1959 entre le Royaume-Uni, Chypre, la Grèce et la Turquie, autorise le cantonnement de troupes grecques et turques sur l'île. Il est important de noter que la Grèce et la Turquie sont longtemps restées en marge du conflit. La thèse du taksim n'est développée par Ankara que pour faire face à la radicalisation de Chypriotes grecs exprimée par exemple à travers une organisation terroriste prénommée le *Volkan*. Ainsi donc, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni deviennent-ils les Etats garants de l'indépendance et de la sécurité de l'île. Les limites de la souveraineté de l'île peuvent néanmoins être aujourd'hui remises en cause compte tenu de cette volonté d'indépendance

chypriote présentée précédemment²¹. Le rôle des 3 puissances garantes est-il encore pertinent et légitime lorsque l'on constate la disparition des menaces d'antan? Le traité de garantie pourrait d'ailleurs être considéré comme nul dans la mesure où les trois pays n'ont pas toujours tenu leurs obligations: la Grèce lors du coup d'Etat de 1974; la Grande-Bretagne en restant passive; la Turquie en ne rétablissant pas l'ordre constitutionnel à l'issue de son intervention. Certains pensent d'ailleurs à un accord tacite entre les Etats concernés. Il est donc temps de passer d'une logique de tutelle à une logique d'Etat de droit.

Parfois désigné comme solution provisoire, le système mis en place voilà près de 50 ans dans un contexte conflictuel, est aujourd'hui qualifié d'imbroglie constitutionnel. Il est temps d'en tirer les conséquences et les limites.

212 Les textes réglementaires ne répondent plus aux besoins de Chypre:

La Constitution instaurée au moment de l'indépendance et les accords signés sont dépassés. Ils ne répondent plus aux besoins de Chypre.

Il est vrai qu'elle prend en compte le caractère bicommunautaire de l'île. L'article 2 définit deux communautés chypriotes, l'une grecque et l'autre turque. L'article 3 rappelle que les langues officielles de la République sont le grec et le turc. La Constitution prévoit l'équilibre des intérêts des deux parties. Néanmoins, la république de Chypre continue d'appliquer une constitution qui consacre l'existence d'un double pouvoir politique. Le chef de l'État est un chypriote grec élu par la communauté chypriote grecque pour un mandat de cinq ans. Le vice-président est issu de la communauté chypriote turque. Les Chypriotes turcs se sont retirés des instances politiques depuis 1963. Les institutions fonctionnent toujours sur la base des textes de 1960 avec la seule communauté chypriote grecque. Le pouvoir législatif est en théorie assuré par une chambre des représentants composée de 35 Chypriotes grecs et de 15 Chypriotes turcs. En 1985, le nombre de Chypriotes grecs dans la législature passe de 35 à 56 pour combler les postes laissés vacants par les Chypriotes turcs. Ce double pouvoir politique est donc inapplicable. Comment les Chypriotes turcs peuvent-ils garantir leurs droits ou défendre leur position. C'est la raison pour laquelle le plan Annan proposait une Constitution

²¹ Sans oublier les mouvements de guérilla de 1955 de l'Organisation nationale des combattants chypriotes, EOKA.

par Etat. Enfin et c'est le plus important, la Constitution de 1960 est imposée sans consultation de la population. Elle n'est pas fondée sur la volonté des deux communautés de construire ensemble une nation mais sur un compromis imposé par les trois Etats tutélaires. Quelle identité peut être désormais proposée à l'ensemble des Chypriotes? Les formes jusque là proposées n'ont pas pu satisfaire les deux communautés différentes par la religion et la race.

En définitive, les textes légaux signés au moment de l'indépendance ne sont plus adaptés à la situation du pays. Ils confortent un statu quo sans chercher à en sortir alors que l'île s'est relativement pacifiée

213 D'autant que Chypre s'est stabilisée:

Les relations entre les communautés d'une part, entre la Grèce et la Turquie d'autre part, se sont normalisées. Elles apparaissent plus favorables au règlement de la question chypriote et contribuent au calme de la situation.

Les perspectives d'un nouvel affrontement intercommunautaire s'éloignent. Les deux parties s'installent plutôt dans une partition de fait. Les colons d'Anatolie composent désormais la majorité de la population du nord de l'île au détriment de la communauté chypriote turque. Leur installation massive tend certainement à dissiper les haines passées. La réunification représente pour les jeunes vivant en zone sud une simple idée. Il est donc peu probable que les deux communautés retrouvent le chemin de l'affrontement et se sentent menacés. Bien au contraire, les échanges se multiplient et contribuent à l'instauration d'un climat de confiance. L'argument de défense de l'une ou l'autre communauté entretenu par la Grèce et la Turquie semble donc perdre de sa pertinence dans un contexte stabilisé. A cet égard, l'Union européenne notamment à travers la Convention européenne des droits de l'homme, garantit depuis l'adhésion de Chypre à l'Union, des droits égaux à l'ensemble des Chypriotes et la protection si besoin est, des minorités.

Les relations gréco turques qui étaient l'objet de vives tensions, tendent à se normaliser. Chypre semble donc progressivement quitter ce rôle d'otage de l'affrontement entre Athènes et Ankara. Elle ne constitue plus une faille dans le dispositif de défense de la Turquie. La crainte de la Turquie n'est donc plus aussi légitime que par le passé. Le contrôle géostratégique absolu par le déploiement de nombreuses unités est donc moins justifié pour Ankara.

Enfin, l'Union ne pourrait pas accepter qu'un de ses membres, en l'occurrence la République de Chypre, constitue une menace à l'encontre d'un de ses plus grands voisins et partenaires stratégiques. La Turquie peut aujourd'hui difficilement s'appuyer sur l'argument de défense de la communauté chypriote turque ou de son intégrité territoriale.

En somme, l'île s'est relativement stabilisée. Le risque d'un affrontement intercommunautaire se dissipe. On peut néanmoins s'interroger : l'île ne fait-elle pas le jeu des Etats ? Le fait que les grandes puissances comme le Royaume-Uni se satisfont de cette situation en dit long sur la dimension stratégique de Chypre.

22- La dimension stratégique de Chypre :

Le maintien du statu quo sur l'île met en évidence sa dimension stratégique que différents acteurs exploitent selon leurs intérêts d'un point de vue géographique et politique.

221 Une base de projection au plus près des intérêts stratégiques des grandes puissances :

La simple lecture d'une carte rappelle la position particulière de Chypre dans le bassin méditerranéen oriental et tout l'enjeu que son contrôle constitue.

Elle constitue logiquement depuis la haute Antiquité un pôle d'attraction et un lieu de rencontre multiséculaire entre l'Orient et l'Occident. Troisième île de la Méditerranée pour sa superficie, elle est distante d'à peine 75 kilomètres de la Turquie, 100 des côtes libanaises et syriennes, 550 de la Grèce²². Elle a donc été souvent convoitée et fut le pays d'Europe le plus longtemps colonisé. Elle est l'objet de concessions révélatrices de son importance. Ainsi, Istanbul l'utilise comme « monnaie d'échange » et reconnaît les droits britanniques sur Chypre avec le Traité de Lausanne. Elle devient dès lors une colonie de la Couronne. En raison de son importance stratégique une nouvelle fois mise en valeur lors de la Seconde Guerre mondiale, elle n'obtient pas de Londres le régime d'autodétermination auquel elle aspire. Au moment de l'expédition franco-britannique menée suite à la nationalisation du canal de Suez, elle est la plus grande base britannique en Méditerranée orientale. C'est la raison pour laquelle son

²² Cf. la carte de Chypre en annexe V.

accession à l'indépendance est soumise à condition. Les intérêts de puissances étrangères comme la Grande-Bretagne sont ainsi servis. La Grande-Bretagne obtient en effet deux bases souveraines au sud de l'île. Environ 3000 hommes sont stationnés sur ces bases d' Akrotiri et de Dhékélia²³. Elle est qualifiée de véritable porte-avions méditerranéen compte tenu du rôle qu'elle joue dans la stratégie géopolitique et militaire de la Grande-Bretagne tant en Méditerranée que sur les pourtours du Golfe. Elles sont d'ailleurs régulièrement utilisées par les Américains dans le cadre de liaisons avec l'Afghanistan et l'Irak. Elles remettent néanmoins en cause la souveraineté chypriote. L'opinion publique s'est opposée au maintien de ces bases militaires même si elle n'en fait pas un sujet de préoccupation immédiate. Le Royaume-Uni n'aurait-il donc pas intérêt à ce que le processus de réunification reste bloqué pour pouvoir bénéficier d'un porte-avions permanent en Méditerranée? Sa politique menée de concert avec les Etats-Unis consistant à améliorer le sort des Chypriotes du nord dans le domaine économique notamment ne va t'elle pas dans ce sens?

Chypre est un atout géographique considérable pour celui qui la contrôle. Elle lui permet de se rapprocher au plus près de ses centres d'intérêts. L'île est aussi pour certains Etats le moyen de développer une stratégie politique de poids.

222 Le rôle central de la Turquie dans le règlement de la question chypriote :

Chypre permet en effet à la Turquie d'exercer une certaine pression sur la scène internationale.

La présence de nombreuses troupes militaires turques sur l'île est en apparence légitime. Il s'agit de protéger la communauté turcophone. Cet argument est d'autant plus défendable que le nombre de colons venant d'Anatolie a progressivement augmenté au détriment des Chypriotes turcs désormais minoritaires. L'Etat turc se doit aujourd'hui d'assurer leur sécurité mais aussi de défendre leurs intérêts. Il a le devoir moral de veiller à ce que les 200 000 Chypriotes turcs ne soient pas mis à l'écart au moins tant que l'UE ne parviendra pas à mettre fin à leur isolement. La présence permanente d'unités le lui garantit. Mais il s'agit surtout pour lui de préserver sa crédibilité auprès des Chypriotes et des Turcs.

²³

Cf. annexe VI.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement turc n'hésite pas à contredire ses engagements vis-à-vis de l'Union pour tenir son rang de Nation protectrice. Si le gouvernement turc signe en 2005 un protocole qui étend son union douanière aux dix nouveaux membres, il refuse de l'appliquer aux Chypriotes grecs exigeant au préalable la levée de l'embargo qui frappe la « République turque de Chypre du Nord ». La « protection » de la communauté turcophone le pousse aussi à ne pas reconnaître la République de Chypre et donc son entrée au sein de l'UE. Il est intéressant de noter que si les règles de l'Union européenne devaient s'appliquer à l'ensemble du territoire chypriote, les colons turcs ne pourraient plus s'installer au nord de l'île puis passer en zone libre et se déplacer vers d'autres pays européens selon les règles édictées par les accords de Schengen²⁴. La situation actuelle renforce donc le poids démographique et économique de la Turquie. L'entité du nord se consolide ainsi et finira peut-être par obtenir à long terme une reconnaissance internationale au moins dans le cadre d'une partition.

La Turquie tient donc un rôle central dans le règlement de la question chypriote. De nombreuses raisons sont invoquées: le refus de se retirer d'une ancienne possession ; la crainte de voir les affrontements entre communautés reprendre ; la garantie ultime pour les adversaires à l'adhésion de bloquer le processus d'entrée de la Turquie. La plus importante doit cependant retenir l'attention. Chypre se retrouve au centre d'une sorte de chantage qui pourrait servir in fine les partisans d'une Turquie membre de l'Union européenne. Le règlement de la question apparaît en effet au sein de l'Union comme une condition de l'entrée de la Turquie. Quoiqu'il en soit, les autorités politiques s'impliquent dans le processus du règlement et pèsent sur l'avancement général des négociations. Elles garantissent ainsi les intérêts des turcophones et disposent d'un moyen d'imposer leur vision de l'Europe ou au moins de l'île de Chypre au sein de l'Europe.

La Turquie fait face au lourd dilemme de la légitimité de son gouvernement. En acceptant sans concession un règlement, il perdrait sa crédibilité auprès de sa population. Mais Chypre constitue aussi un enjeu stratégique de taille pour sa candidature européenne.

²⁴ Quand la République de Chypre adhérerait à ces accords.

223 Le raté de la décolonisation britannique:

Les éléments précédemment évoqués expliquent ou mettent au moins en exergue ce qui pourrait être qualifié de raté de la décolonisation britannique.

L'attitude des Britanniques contribue tout d'abord à accentuer la séparation entre les deux communautés. Dans le passé, ils exploitent celle-ci afin de contrebalancer les luttes menées pour l'indépendance. Lorsque les Grecs de Chypre s'insurgent en 1955 contre le gouvernement colonial britannique, les Anglais rallient de leur côté les milices partisans du taksim les poussant de fait à croire que le poids démographique de la communauté chypriote grecque ne peut imposer un système politique en leur unique faveur. Les communautés n'empruntent pas la même voie et tendent dès lors à s'éloigner. Au moment du « départ » des Britanniques, la frange nationaliste turcophone perd un soutien de taille dans sa lutte pour l'obtention d'une égalité politique avec la communauté grecque logiquement difficilement recevable. Les Britanniques ont donc accentué ces différences. La guerre civile résulte sans aucun doute de la colonisation qui a instauré les clivages sociaux et politiques de l'île.

Aujourd'hui encore constate-t-on des restes de colonisation. Le plan Annan proposé ne peut que diviser davantage les deux parties dans la mesure où elles poussent les Chypriotes grecs à rejeter le plan et donc la « réunification ». La partition en deux Etats contribuerait d'abord selon les Chypriotes grecs à légitimer l'invasion turque en la reconnaissant inévitable. Là encore les puissances garantes auraient du réagir pour éviter la répartition des deux communautés dans deux zones géographiques distinctes. Qui pourrait ensuite accepter le renforcement du statut des bases militaires britanniques d'une importance stratégique vitale, héritées de l'époque coloniale, et l'octroi de zones maritimes territoriales ? Ou encore la mise en place d'un ultime conseil d'arbitrage en cas de différends comprenant un nombre équivalent de Chypriotes grecs, de Chypriotes turcs et d'étrangers. Ces dispositions concourraient sans aucun doute à déstabiliser la situation.

Les dispositions adoptées jusqu'à maintenant laissent croire que la décolonisation n'a pas réussi. Le processus enclenché n'a pas servi les intérêts des Chypriotes. Il les a au contraire éloignés. S'il explique en partie le statu quo actuel de l'île, il facilite le développement d'obstacles à la réunification.

23- Les obstacles à une solution :

Les obstacles à une solution viable et fonctionnelle existent. Il importe de les comprendre pour pouvoir les combattre dans l'optique d'une réunification des deux parties.

231 Le sentiment d'insécurité à combattre :

Il y a tout d'abord un sentiment d'insécurité à combattre au sein des communautés. Il est propice au développement d'un climat de méfiance et constitue le principal obstacle au règlement.

Mehmet Ali Talat explique dans une interview donnée à un média américain à la fin de 2005 que les Chypriotes turcs ne peuvent pas se sentir en sécurité dans l'environnement politique actuel, celui d'une Chypre appartenant à une Union européenne rejetant en partie la Turquie. Des Chypriotes turcs évoquent l'hostilité de Chypriotes grecs qui cherchent à les « étrangler » et leur inquiétude sur le plan militaire en particulier. Ce sentiment ne reflète peut-être pas tout à fait la réalité mais il doit être pris en considération dans toute forme de discussion ou de recherche de compromis. Il est tel que certains n'imaginent pas un départ des forces armées turques stationnées sur l'île. Ce sentiment d'insécurité grandit lorsque la question du retour des réfugiés est abordée. Les Chypriotes turcs sont surpris que l'on emploie encore après plus de 30 ans le terme de réfugié. Ils craignent même que les Chypriotes grecs retrouvent ou reprennent leurs biens les contraignant alors à un nouvel exil. La crainte pousse ainsi les différentes parties à rester méfiantes face aux différentes propositions. A titre d'exemple, les requêtes du président Papadopoulos inspirent généralement une extrême prudence. Les aménagements du plan Annan qu'il propose sont considérés à tort ou à raison comme excessifs. Ils sont tels qu'un doute s'instaure quant à sa réelle volonté de réunifier et tels qu'Ankara ne pourra pas les accepter. La communauté internationale ne pourrait-elle pas exercer dans ce cadre une pression suffisante pour forcer un éventuel accord.

Par conséquent aussi longtemps qu'il y aura ce sentiment d'insécurité de part et d'autre de la ligne verte, il y aura de la méfiance et une probabilité de réunification proche de zéro. Le but à se fixer est de dépasser progressivement les vieilles rancœurs pour construire efficacement.

232 Les divergences d'opinion à effacer:

Le manque d'unicité politique sur le plan interne ou international fait défaut. Il complique le processus de règlement.

Ces divergences de point de vue ne permettent pas d'afficher une position forte et d'être convaincant sur la scène internationale. Les 25 en ont fourni un exemple à la fin de l'année 2005. Ils ne parviennent pas se faire entendre sur le chapitre de l'Union douanière. Ils réaffirment la nécessité pour la Turquie de respecter l'accord signé visant à garantir la liberté de circulation des marchandises entre les nouveaux entrants et la Turquie. Celle-ci est donc sommée d'autoriser les navires et avions chypriotes à entrer dans ses ports et aéroports. Le ministre turc des Affaires étrangères s'y refuse. L'union européenne ne la sanctionne pas et perd ici toute crédibilité d'autant que ses membres ne parviennent pas à s'entendre. Une nouvelle fois, lorsque le Royaume-Uni propose un texte au sujet de la reconnaissance chypriote, trois pays jugent son attitude trop conciliante vis-à-vis de la Turquie. Les uns souhaitent éviter une crise avec la Turquie, les autres restent intransigeants. La question chypriote est un moyen de pression à préserver jusqu'à un moment opportun pour les uns, à utiliser de suite pour les autres afin que la Turquie se conforme le plus vite possible aux exigences européennes. En 2006, la proposition de suspendre partiellement les négociations d'adhésion déclenche là aussi une vive polémique au sein des 25 à propos de la poursuite des relations avec la Turquie. Les Britanniques font savoir par exemple qu'ils trouvent dures les propositions de suspension partielle de la commission. En rejetant l'offre turque d'ouvrir un port et un aéroport au moins dans l'immédiat, Nicosie place également l'Union européenne dans une situation inconfortable. Sa fermeté complique les débats au moment où les avis divergent une nouvelle fois entre les membres. Ces divergences d'opinion donnent ainsi lieu à des débats au sein des pays même, opposant le plus souvent les nationalistes aux autres tendances politiques.

Le règlement de la question chypriote est rendu complexe par le climat d'insécurité régnant sur l'île mais aussi par les divergences de points de vue qu'il provoque sur le plan intérieur et le plan international.

3- Les perspectives d'avenir pour l'Union européenne :

Même si la Turquie s'oppose à un règlement directement menée par l'Union européenne, elle peut difficilement refuser une décision des Nations Unies. L'ONU pourrait en effet mandater l'Union. Bruxelles doit profiter de l'échec du référendum de 2004 et saisir l'opportunité de proposer un règlement à la question chypriote. Elle a maintes fois prouvé sa capacité à apporter aux Etats de la sécurité. L'idée après un temps d'évaluation et de décision, d'une réunification sous le couvert d'une intégration européenne, donnerait à l'Union une nouvelle dimension sécuritaire et les moyens de s'affirmer enfin sur la scène internationale.

31- Une adhésion de Chypre qui implique une prise en compte adaptée de la question par l'Union :

L'Union européenne a un rôle primordial à jouer dans le règlement de la question chypriote. L'urgence lui dicte de jouer un rôle de catalyseur. Elle a l'occasion de dissocier l'avenir de Chypre de celui d'une Turquie « européenne » et surtout de proposer le règlement de la question chypriote par l'intégration d'une nouvelle Chypre au sein de l'Union européenne.

311 L'Union européenne facilitatrice ou une dynamique à créer:

La part de responsabilité de l'Union européenne dans la crise chypriote est indéniable. Elle a aujourd'hui l'occasion de faire évoluer les mentalités et les attitudes politiques en montrant tout l'intérêt d'une réunification.

L'Union est actuellement l'intermédiaire le mieux placé pour mener les deux parties vers une solution pacifique. Il est de sa responsabilité de participer activement à la réunification. Après l'échec de la médiation de l'Onu²⁵, une solution européenne à la question chypriote semble en effet opportune. Rien ne doit être imposé et tout doit être discuté. Les imperfections du plan Annan sont à repenser. Le président Papadopoulos déclare en 2006 qu'il mise sur l'Europe. Il lui demande de s'impliquer davantage dans un nouveau cycle de négociations afin de défendre plus efficacement les droits chypriotes au sein des instances internationales. Elle doit

²⁵ Est-il crédible que l'ONU propose un « Xème » plan ?

également veiller au respect de l'acquis communautaire et exercer l'influence décisive que la population attend d'elle depuis l'entrée de la République de Chypre au sein de l'Union²⁶. C'est en partie la raison pour laquelle le Conseil européen s'est engagé le 27 avril 2004 à mettre un terme à l'isolement économique des Chypriotes turcs dans la perspective il est nécessaire de le souligner, d'une réunification de l'île. Cet engagement répond aux attentes de la population du nord de l'île qui s'est tournée vers l'Union compte tenu du sous-développement économique qu'elle connaît. L'aide de 259 millions d'euros pour soutenir le développement économique entre 2004 et 2006 constitue une première réponse favorable à la hauteur des responsabilités européennes dans cette crise. Enfin et surtout, la Grèce, la Grande-Bretagne, membres de l'Union, et la Turquie qui aspire à l'être, sont directement impliqués dans cette question. L'Union a donc intérêt à diriger fermement s'il le faut, processus consultatif pour éviter les échecs connus de l'ONU et lancer ou développer des initiatives prometteuses.

Il s'agit en particulier de créer les conditions de la réunification. L'Union peut donner les garanties dont ont besoin les deux communautés et les inciter à construire une zone viable. D'un point de vue économique, le rééquilibrage entre les deux zones est impératif. Il est envisageable à la condition de faciliter les contacts au plus bas niveau des administrations locales visant in fine à rapprocher les responsables politiques de tous les échelons. A cet effet, le Groupe de contact du Parlement européen veille à ce que les fonds européens soient bien utilisés dans un objectif de rapprochement des peuples²⁷. A titre d'exemple, le règlement d'une question pratique comme la fourniture d'électricité et d'eau²⁸ peut initier ou réinitier le dialogue entre les responsables politiques. Il contribue ainsi à rapprocher les deux communautés et rend indispensable la concertation. L'Union européenne peut mettre en évidence l'intérêt qu'ont les deux communautés à se réunifier. Au-delà des prestations citées à titre d'exemple ci-dessus, le tourisme national et international, l'approvisionnement en énergies diverses sont des pans de l'économie que les deux parties de l'île ont intérêt à traiter en commun afin d'en tirer les meilleurs investissements étrangers possibles. Il y a bien un intérêt commun à se rapprocher. Il est temps pour l'Union d'aider les chypriotes à développer une attitude morale plus favorable à la cohabitation.

²⁶ Le rapport de l'Assemblée nationale déjà cité l'explique dans sa deuxième partie.

²⁷ Cf. « Wandel durch Annäherung » (changement par rapprochement mutuel) de Egon Bahr, l'architecte de la politique intérieure de détente allemande des années 1970. Ce changement peut être réalisé au sein de Chypre si les deux parties décident de se rapprocher projet par projet sous le couvert de l'Union, créant une confiance mutuelle.

²⁸ Le règlement de problèmes techniques liés à la mise en place de réseaux de distribution d'eau, au recouvrement des prestations électriques fournies au nord par le sud, nécessite un minimum de contacts et d'accords.

L'ensemble de ces actions contribuerait à améliorer la situation économique et sécuritaire de l'île. L'Union a la responsabilité de développer les initiatives qui iront dans ce sens et d'expliquer aux Chypriotes tout l'intérêt d'une réunification. Elle satisfera toutes les demandes de sécurité de la population. Le rétablissement de la situation sécuritaire rapprochera l'île de Chypre de l'Union et lui donnera ainsi l'opportunité d'établir une ligne de conduite très claire avec la Turquie.

312 L'occasion d'adopter une position claire vis-à-vis de la Turquie:

Il est temps pour l'Union de mettre à plat ses différends avec la Turquie. Chypre ne peut pas être l'objet d'un quelconque chantage de l'une ou de l'autre partie. L'adhésion de la Turquie ne peut pas être envisagée sous l'angle de la question chypriote.

L'Union doit donc exprimer clairement et sans ambiguïté une position unique²⁹ vis-à-vis de la Turquie. Elle ne l'accueillera pas tant que la question chypriote ne sera pas réglée. Il est inconcevable pour l'Union d'accepter la candidature d'un pays qui occupe depuis plus de trente ans la partie nord d'un de ses membres. A cet égard, il importe de fixer un échéancier à la Turquie et de sanctionner définitivement tout manquement aux règles fixées. La prise en charge du dossier chypriote lui donne l'occasion d'exprimer ses intentions face cette candidature turque. Elle peut être confortée dans son rôle de pont européen vers l'Asie. Si sa population semble à priori défavorable à cette adhésion, l'occasion est donnée à l'Union de consulter par le biais d'un référendum l'ensemble de ses citoyens et de s'appuyer sur son résultat pour justifier la position politique de l'Union. Que le jeu de la démocratie se fasse sans oublier d'informer les peuples des avantages et inconvénients de telle ou telle décision. L'Union doit donc peser le pour et le contre d'une entrée de la Turquie et se décider. Il s'agit de s'engager dans une voie et de tenir les engagements qui seront faits à la Turquie. Reculer sans cesse l'échéance d'une adhésion est frustrant et blessant surtout si la Turquie s'efforce de se réformer et d'accepter à l'avenir un règlement chypriote.

Il faut pour cela la rassurer dans plusieurs domaines. L'Union est en mesure de donner des garanties à Ankara. L'aide européenne apportée aux Chypriotes turcs vise par exemple à mettre fin à l'isolement du nord de l'île. Elle compense pour l'instant le maintien de

²⁹ Les avis sur la Turquie divergent. Certains Etats pensent qu'elle n'intégrera jamais l'Union. D'autres pensent le contraire si elle entreprend les réformes nécessaires au partage de mêmes valeurs humanistes. Elle se tournera vers d'autres horizons si l'Union ne l'accepte pas. Les Européens doivent donc en être conscients pour choisir en connaissance de cause.

l'embargo contre la RTCN. L'Union peut s'engager à protéger la communauté turcophone en réglant au cas par cas les problèmes des réfugiés. L'indemnisation des expropriés est à privilégier, les nouveaux déplacements à proscrire. La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs déjà été saisie par des chypriotes grecs. Elle leur a reconnu le droit à l'indemnisation. Enfin, l'exemple de la communauté arménienne minoritaire (1% de la population) prouve que l'intégration est possible au sein d'une même société.

Il est nécessaire in fine d'exiger de la part de la Turquie des garanties. La plus importante est celle de la reconnaissance diplomatique de Nicosie, exigence signalée dans la déclaration de l'Union au moment de l'ouverture des négociations. Elle ne se place pas pour l'instant dans une logique d'adhésion. Elle viole le droit international à l'égard d'un membre de l'Union. Elle ne cherche pas à normaliser ses relations bilatérales au titre du bon voisinage. Elle ne reconnaît pas un des 27 membres. Vient ensuite l'exigence de la fin de l'occupation du nord. La présence de troupes turques ne favorise pas la paix et la réconciliation des deux communautés. Toute action militaire turque unilatérale serait d'ailleurs condamnée par les Nations Unies et l'union européenne. Cette présence est donc inutile. Enfin, l'Union doit exiger de la Turquie moins de pression internationale à travers l'ouverture de ses ports et aéroports aux avions et navires chypriotes et une ingérence moindre dans les affaires des chypriotes turcs qui ont par exemple voté oui au référendum.

Une négociation exigeante mais ouverte avec la Turquie permettra de dissocier l'avenir de Chypre de celui de la Turquie. Le cadre de l'action sera alors favorable à de nouvelles options. L'Union doit cependant tenir les engagements qu'elle prendra de manière équilibrée vis-à-vis des deux communautés.

313 Vers l'intégration européenne de Chypre:

L'Union est donc l'entité la plus à même de proposer une solution viable et fonctionnelle aux deux communautés. Elle consiste à prendre quelques précautions puis à intégrer l'île entière au sein de l'Union.

L'expérience du plan Annan confirme qu'il importe de laisser le temps aux plus hautes autorités politiques du nord et du sud d'expliquer à leur communauté l'intérêt d'une solution viable. Cette démarche contribue à les rassurer. Il s'agit de faire bien et non pas de faire vite. Les Nations Unies avaient refusé d'accorder un délai supplémentaire visant à expliquer le

plan Annan. Cela n'explique peut-être pas son rejet mais cela y a sans aucun doute contribué. Les Chypriotes grecs doivent être convaincus de la pertinence de cette solution ; les Chypriotes turcs associés à la démarche européenne même s'ils ont quitté le gouvernement depuis 1963. Le but est de construire progressivement et ensemble une solution viable acceptée par les deux communautés. Elle reste le seul espoir de résoudre le problème. En ce sens, la constitution d'une république confédérale « à la suisse » entre deux populations inégales en nombre et en richesse est une base de départ cohérente. Elle est une bonne solution dans la mesure où elle garantit une certaine autonomie des deux communautés sur leurs territoires respectifs. Elle évite ainsi un éventuel retour à l'affrontement intercommunautaire.

Cette solution étant retenue, l'intégration européenne de l'ensemble de l'île sous le nom de République démocratique de Chypre par exemple pourra être effective. Cela ne constitue pas une reconnaissance de la RTCN mais bien l'intégration effective de la partie nord au sein de l'Union sous couvert d'une république adaptée, contribuant ainsi progressivement au rééquilibrage économique des deux parties et à la garantie de la protection de l'une ou de l'autre partie³⁰. L'Union peut constituer une instance d'arbitrage impartiale en cas de différends entre les deux communautés. L'action menée par l'Union en concertation directe avec les deux communautés ne doit en effet pas être perçue comme une victoire des Chypriotes grecs sur les Chypriotes turcs ou inversement. Cela signifie donc le retour de Chypre à son entière souveraineté³¹ en initiant une logique à laquelle les Etats garants comme le Royaume-Uni pourraient difficilement s'opposer. Ce processus permettrait de parvenir in fine à la révision de la Constitution de 1960 désormais dépassée et à la disparition de la « tutelle » des trois puissances garantes.

Il demeure impératif que l'ensemble des Chypriotes ait la capacité et la volonté d'apporter une solution pleine de réussite. Le gouvernement confédéral mis en place dans le cadre décrit ci-dessus dirigera alors effectivement un Etat réuni, membre de l'Union européenne et dont l'avenir ne dépend pas de la volonté de puissances tutelles.

L'Union exercera ses responsabilités en insufflant la dynamique nécessaire à la mise en place d'un Etat réuni totalement détaché des perspectives d'adhésion de la Turquie, en marche vers la solution d'une intégration européenne.

³⁰ L'exemple des problèmes d'expropriation est flagrant.

³¹ Par la suppression à titre d'exemple de l'idée d'une Cour suprême constituée pour le tiers de juges étrangers.

32- Pour un espace de prospérité plus grand :

Cette solution a le double avantage de contribuer à la prospérité de la zone européenne et de consolider la réunification de l'île.

321 Eviter l'embrassement au nom des intérêts européens :

L'Union n'a pas le droit de se contenter du statu quo actuel. Une partition pérennisée contribuerait à détériorer la situation actuelle en apportant de nouvelles problématiques et donnant une fausse image des valeurs et ambitions européennes.

Le bilan de l'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne est positif. Cette satisfaction sert les intérêts de Bruxelles parce qu'il démontre aux Chypriotes sceptiques que l'Europe est source de prospérité. En devenant un de ses Etats membres, la partie sud de l'île a bénéficié d'une certaine sécurité. Son statut lui permet désormais d'exister politiquement malgré sa petite taille dans une entité importante et de bénéficier le cas échéant de sa protection en cas d'agression. Chypre s'émancipe aujourd'hui davantage parce que l'Union a écarté la possibilité de l'énosis et écartera celui du taksim dans le cadre de la solution proposée. Cette stabilité attire bien entendu de plus en plus d'investisseurs étrangers qui contribuent au développement économique. Ces résultats devraient accélérer le processus de réunification avant que ne se pose le problème d'insécurité lié à l'entrée de l'île dans l'espace Schengen³².

L'UE contribue ainsi à accroître sa zone de prospérité d'autant qu'elle se rapproche dans le cadre de ses élargissements successifs d'autres civilisations. En participant activement à la résolution de la question chypriote, elle prouve sa détermination à refuser l'affrontement des civilisations³³. L'Europe souvent qualifiée de « club chrétien », compterait des Turcs³⁴ après la réunification de l'île et l'entrée effective de la zone nord au sein de l'Union. Cette démonstration est impérative vis-à-vis des populations qui peuvent faire l'objet d'instrumentalisations politiques. C'est la raison pour laquelle l'Union a intérêt à s'impliquer davantage dans ce processus de réunification pour préserver son crédit auprès des différentes

³² Elle est prévue en 2010 mais reste difficilement envisageable tant que l'île sera divisée (l'absence de contrôle de la ligne verte est en effet problématique).

³³ Lire *le choc des civilisations* de Samuel P. Huntington.

³⁴ Lire colons d'Anatolie installés à Chypre.

populations. Il y a urgence à agir à ce propos. La disparition progressive des Chypriotes turcs au profit des colons d'Anatolie venus s'installer à Chypre pourrait rendre à terme la partition irréversible. Le futur de Chypre et de ses communautés notamment, dépend donc du succès de l'Europe à établir un dialogue démocratique le plus large possible. Il s'agit in fine d'éviter le danger d'une partition définitive de Chypre et au-delà un conflit intercommunautaire au sein d'un même Etat, de surcroît membre d'une Union européenne fière de la prospérité de sa zone géographique.

La résolution du conflit chypriote est une nécessité pour l'Union. Son implication mettrait en évidence son intégrité et sa crédibilité vis-à-vis notamment de ses nouveaux citoyens. Elle éviterait un nouvel embrasement et donc une remise en cause de cette prospérité européenne. En définitive, elle se doterait d'un modèle effectif de résolution des conflits ethniques.

322 Un rôle actif pour Chypre dans l'Europe de la Défense:

La stabilité dans sa zone va également de pair avec celle de son voisinage plus ou moins proche. Dans ce domaine, Chypre devient un Etat incontournable compte tenu de l'ère de grande incertitude qui marque la zone du Proche-Orient.

Chypre s'est longtemps tenue à l'écart de tout système ou alliance militaire. Les trois puissances garantes de son indépendance se sont également bien gardées de la sortir de son isolement dans le domaine de la défense. La perspective d'une intégration au sein de l'OTAN est encore impossible malgré les discussions menées avec les Etats-Unis pour des raisons financières et politiques³⁵. Son entrée récente au sein de l'Union lui donne l'occasion de démontrer sa capacité à s'insérer dans une politique de sécurité ou de défense, notamment la PESC en lui apportant d'indéniables atouts. Elle devient un membre actif et efficace dans ce domaine au moment de la crise du Liban³⁶ à l'été 2006. Sa position clé dans le bassin méditerranéen oriental resurgit une nouvelle fois. Son importance géopolitique est mise en avant à travers les bonnes relations qu'elle entretient avec les pays arabes et Israël. Chypre constitue également une zone d'intérêt particulière parce qu'elle apparaît aujourd'hui à nombre d'Africains comme l'une des voies d'accès clandestines vers l'Europe. Chypre fait

³⁵ La Turquie occupe une place de choix au sein de l'Alliance atlantique.

³⁶ Les pays européens concernés utilisent les ports et aéroports chypriotes pour évacuer du Liban leurs ressortissants et saluent la réactivité des autorités de l'île.

face depuis son adhésion à un nombre croissant de demandes d'asile. La totalité des immigrants arrivent du Nord. Ce phénomène rappelle la nécessité de réunifier l'île. L'imposition d'un contrôle de la ligne verte reviendrait en effet à la considérer comme une frontière et donc à reconnaître l'existence de la RTCN. De fait, l'Union ne peut pas donc pas écarter Chypre de sa réflexion d'autant plus qu'elle est aux portes de cette région instable du globe. Avec la perspective d'une adhésion turque, l'Europe sera proche de trois Etats particulièrement instables qui sont l'Irak, l'Iran et la Syrie. Même sans cette entrée, elle sera de plus en plus impliquée dans cette région. Il est donc nécessaire qu'elle y réfléchisse dès à présent et s'appuie d'ores et déjà sur ce solide pilier chypriote pour étouffer toute crise avant qu'elle ne l'atteigne.

L'union se veut une zone de paix. Une ère de grande incertitude s'ouvre cependant dans cette zone moyen-orientale située aux portes de l'Union européenne. Elle doit par conséquent être active et se servir de tous ses atouts. Chypre en constitue un de taille.

323 Un nouveau pôle méditerranéen pour l'Union :

Chypre semble constituer une réponse appropriée pour la politique étrangère et la sécurité européennes. *« L'élargissement en cours jette les fondements d'une Union qui a ... un rôle important à jouer dans la consolidation de la stabilité de la paix et de la démocratie en Europe et au-delà³⁷ ».*

Il s'agit de faire en sorte que grâce à Chypre, la Méditerranée soit effectivement une zone prioritaire pour l'Union sur les plans diplomatiques et stratégiques. L'île est le moyen de faire prendre conscience de l'enjeu méditerranéen aux membres de l'union qui ne témoignent pas d'un vif intérêt pour la région. Son adhésion porte en effet l'Europe aux frontières chypriotes. Le développement des relations avec les pays frontaliers de Chypre (Egypte, Jordanie, Israël, Territoires palestiniens, Syrie, Turquie,...) peut aujourd'hui prendre un nouvel essor. Jusqu'à maintenant, l'Europe est en effet restée très prudente et discrète concernant les enjeux de la zone moyen-orientale. Il est probable que les relations de l'Union avec les pays arabes et Israël soient favorisées sur les plans politique, humain, économique et culturel grâce à Chypre qui agira en faveur d'une politique de bon voisinage et de stabilité dans la région.

³⁷ Conseil européen de Copenhague, 12 et 13 décembre 2002.

Chypre pourrait donc faire émerger un pôle méditerranéen pour la politique étrangère et de sécurité européennes. Elle s'intéresse à ces questions depuis une dizaine d'années en établissant des liens avec l'Union dans le cadre du processus de Barcelone qui est souvent remis en cause. Elle ne cesse de calquer sa politique étrangère sur celle de l'Union et de démontrer sa volonté à s'aligner sur la PESC. Le pourcentage de positions communes à Chypre et à l'Union atteint ainsi 98% au cours de la dernière réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Chypre pourrait par conséquent initier une nouvelle dynamique européenne compte tenu de son potentiel géostratégique et de sa connaissance des dossiers liés à l'insécurité comme l'immigration clandestine. L'Union doit utiliser l'île d'Aphrodite pour appréhender des problématiques plus larges liés à l'élargissement. Dans ce cadre, l'union ne peut qu'encourager une réunification des deux parties de l'île pour faciliter la mise en œuvre de sa politique vers le sud et redorer son blason en garantissant à ses membres des perspectives d'avenir et de paix.

33- Et une assise de l'Union renforcée

Ainsi donc, Chypre réunifiée pourrait devenir l'exemple d'une réussite européenne et le nouveau catalyseur des différentes énergies. L'importance d'une Union européenne forte et crédible sur la scène internationale devrait s'accroître. Chypre dote l'Union d'une nouvelle dimension maritime et l'incite à s'impliquer enfin dans cette région. Chypre deviendrait en définitive la porte d'un espace euro-méditerranéen.

331 Chypre confère à l'Union le rang de puissance maritime:

La République de Chypre confère à l'Union européenne une nouvelle dimension maritime au moment de son adhésion.

L'entrée de Chypre lui permet tout d'abord de bénéficier d'avancées notables dans le domaine de la marine. Le nouvel Etat-membre rapporte une nouvelle fois plus qu'il ne coûte. La flotte chypriote illustre parfaitement cette donne. Elle représente aujourd'hui environ 25% de l'ensemble des navires européens avec ses 1084 navires d'un tonnage brut de 21 millions de tonnes. Il est important de noter pour justifier ce pourcentage que 5% de la flotte mondiale

naviguant sous différents pavillons sont gérés par 45 compagnies toutes chypriotes. Mais c'est surtout dans le domaine de la sécurité maritime que cette entrée est bénéfique. Chypre modifie en effet sa législation sur les pavillons de complaisance en se conformant aux règles européennes. Elle renforce donc avec Malte la sécurité maritime du continent en appliquant sa législation. De fait, l'Union joue aussi un rôle important dans la définition, la mise en œuvre et le suivi d'une politique mondiale développant la sécurité du trafic maritime. L'Union tient aujourd'hui un rôle de choix dans le domaine de la prévention des risques et de la répression des responsables de catastrophes maritimes qui ne cessent de toucher les pays côtiers. Les pratiques douteuses sont aujourd'hui sévèrement combattues.

L'Union se voit ensuite conférer un nouveau poids sur la scène internationale en tant que 1^{ère} puissance maritime internationale. Est-il utile de rappeler que la haute mer est l'espace du commerce par excellence ? Elle constitue un enjeu majeur de puissance aux vues de l'importance des flux commerciaux maritimes dans un contexte de mondialisation et de « village planétaire ». La mer est l'apanage des marines qui en fonction de leur puissance la maîtrisent ou non et parviennent à consolider le rang de grande puissance. L'Union dispose donc aujourd'hui de nombreux atouts qui lui permettent de rayonner davantage au sein de la communauté internationale à la condition qu'elle fédère à l'avenir les énergies.

L'élargissement de 2004 sécurise le domaine maritime européen. Il dote l'Union de la première flotte du monde et lui permet ainsi d'exercer une influence de taille sur la scène internationale. En définitive, Chypre place indirectement l'Union européenne devant ses responsabilités de « grande puissance ». Elle ne pourra indéfiniment les ignorer.

332 S'impliquer davantage dans la région est vital pour l'Europe:

Il est temps pour l'Union européenne de prendre conscience de l'enjeu que représente pour elle la région de Chypre. Elle est une priorité compte tenu des conséquences liées au processus d'élargissement.

Les frontières européennes ont été repoussées suite aux nombreux élargissements. Certains analystes considèrent aujourd'hui que de nouvelles adhésions paraissent improbables. Le processus semble stopper parce que l'Union ne dispose ni des institutions et ni des ressources lui permettant de le supporter une nouvelle fois. Cet arrêt définitif ou temporaire lui laisse aujourd'hui le temps d'étudier avec minutie les implications de l'adhésion de nouveaux Etats-

membres et les défis futurs que posent des pays comme la Turquie. La réelle force de l'Union réside en fait dans sa capacité à régler le problème chypriote. Elle lui doit en partie son pouvoir d'attraction. Les deux parties de l'île auront donc à accepter l'existence de deux systèmes politiques dans un seul pays garantissant ainsi le bénéfice mutuel à vivre dans une fédération. L'intégration de la Grèce et de la Turquie sous leurs différentes formes contribue certainement à instaurer la stabilité et la paix dans le bassin méditerranéen oriental mais elle ne suffit plus. L'Union doit consacrer ses efforts à la résolution de la question chypriote dans une région appelée à jouer un rôle clé dans la stratégie politique européenne de demain.

De plus, l'Europe ne doit pas sous-estimer le désengagement progressif des Etats-Unis du bassin méditerranéen. Elle aura à régler tout différent ou toute crise de cette zone au risque dans le cas contraire, d'être confrontée à d'énormes problèmes sécuritaires. Elle était autrefois protégée par le parapluie américain mais sa construction politique et l'émergence d'autres acteurs comme la Chine et l'Inde donnent aujourd'hui aux Etats-Unis toutes les raisons de réorienter leur politique étrangère. Le centre de gravité de cette dernière s'est donc légitimement déplacé du Moyen-Orient au Sud-est. La Méditerranée n'est donc plus une priorité pour les Etats-Unis. Néanmoins, une partie importante du pétrole d'Asie centrale sera acheminé à moyen terme par des pipelines dans le Nord-est du bassin méditerranéen oriental. Dans cette perspective, Chypre constitue un moyen de contrôle indéniable des approvisionnements en énergie dans cette future zone stratégique. Il serait absurde et contre-productif de l'exclure d'un quelconque dispositif de défense ou de surveillance. A cet égard, l'Europe ne sait pas encore si elle pourra bénéficier du soutien indéfectible de la Turquie compte tenu des doutes qui persistent quant à son intégration au sein de l'union européenne et du rôle de puissance régionale qu'elle est appelée à tenir.

En agissant aujourd'hui au profit de la réunification, l'Union se garantit une certaine liberté d'action dans cette zone. Chypre sera alors en mesure d'exercer une fonction stratégique indispensable à l'Union qui devra consentir à se tourner vers ses frontières méridionales.

333 l'inévitable porte d'un espace euro-méditerranéen :

Le bassin oriental de la Méditerranée constituera en effet une plateforme pour les différents échanges et activités menés par l'Union dans les années à venir. A la condition de veiller au développement uniforme de l'ensemble de l'île, Chypre sera donc la porte d'une nouvelle zone d'intérêt.

Sa position géostratégique lui confère bon nombres d'atouts économiques. Elle est le carrefour entre le Proche-Orient., l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Elle constitue aussi un « paradis » fiscal et une réelle base pour les opérations internationales de nombreux investisseurs étrangers³⁸. Malgré la fin du secret bancaire, les sociétés *off shore* sont restées. D'autres sont venues profiter de la faible fiscalité. En bref, les investissements directs à l'étranger augmentent à Chypre. Autrement dit, l'île demeure un lieu privilégié pour le développement entrepreneurial au sein de l'Union. Néanmoins, l'émergence d'une économie mafieuse dans le nord de l'île est très préoccupante pour l'Union. Elle éloigne cette zone des normes européennes. Même si elle encourage aussi l'Union à rentabiliser l'investissement financier déjà consenti dans la région et de fait, à réussir la réunification.

Cette réussite est nécessaire pour instaurer une logique euro-méditerranéenne. L'Europe et ses voisins représentent à eux seuls 20% du PIB mondial et 750 millions d'acteurs économiques. L'Union a besoin de cette logique pour mieux contrôler le phénomène de mondialisation. Il s'agit pour elle de tirer profit des proximités géographiques et culturelles des rives du Nord et du Sud du bassin méditerranéen. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les avantages compétitifs des pays partenaires ne résident pas dans le coût de leur main d'œuvre mais dans leur capacité à réagir aux commandes. Chypre constitue en ce sens un « laboratoire » économique de premier plan grâce auquel l'Union pourra préparer son avenir économique et donc son rôle dans la région. Elle sera le lieu d'expression d'une communauté de destin indispensable à sa sécurité dans de nombreux domaines.

Chypre est en définitive le moyen d'amorcer le développement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne. L'Union a la responsabilité d'accélérer le processus de réunification de l'île parce que l'avenir de l'Europe est indissociable d'un partenariat « Nord-Sud ». Il y a « urgence méditerranéenne ». Cette opportunité est à saisir rapidement compte tenu de l'intérêt anglo-saxon croissant pour les élites de la région.³⁹ La résolution du conflit par une intégration européenne vise en définitive à développer les réseaux intercommunautaires et inter étatiques indispensables à la stabilité et à la prospérité de la zone d'action de l'Union européenne.

³⁸ Parmi eux, des Russes, des Italiens, des Israéliens et des Britanniques.

³⁹ Des capitaux anglo-américains ont financé l'installation de quatre grandes universités au nord de l'île. Celles-ci accueillent des étudiants en provenance d'Europe orientale et du Moyen-Orient.

CONCLUSION :

Selon de nombreux stratèges, Chypre ne constitue aucun risque pour les grands équilibres mondiaux. Le règlement de la question chypriote est pourtant un enjeu européen de taille. La République de Chypre est un Etat dont les affaires intérieures sont encore assujetties à une approbation légale, concertée ou unilatérale du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie. Le moindre affrontement entre les deux parties de l'île déstabiliserait une région déjà très sensible puis l'édifice européen. L'éclatement d'une crise quelle qu'elle soit dans le bassin méditerranéen oriental aurait des conséquences graves pour l'Europe et sa sécurité. Cela n'est pas acceptable pour son avenir.

Après avoir approuvé l'adhésion d'une île divisée, l'Union a de fait une double responsabilité : d'une part, se repositionner vis-à-vis de son seul membre divisé, d'autre part clarifier son attitude avec la Turquie et les parties concernées par la question. Les Chypriotes grecs tout d'abord ne doivent pas croire que ce statu quo joue en leur faveur. Leur existence au sein de l'Union ne peut pas s'affirmer de cette façon. Profiter simplement de leur appartenance à l'Europe, accepter le décalage économique avec le nord de l'île n'est ni dans leur intérêt, ni dans celui de l'Europe. Bruxelles ne peut surtout pas attendre une hypothétique adhésion de la Turquie qui intégrerait de facto les Chypriotes turcs. Il est par conséquent nécessaire de dissocier ses perspectives d'adhésion de l'avenir de l'île tout en lui donnant si nécessaire le temps de la réflexion. L'Union a par conséquent le devoir de fédérer les énergies afin de proposer une alternative avec l'appui des Nations Unies et donc de la communauté internationale : lancer des initiatives visant à rapprocher les communautés de l'île et parvenir in fine à une union politique progressive. Enfin, poursuivre cette dynamique en proposant un nouveau rôle à l'île entière : celui de pôle méditerranéen de l'Union dans le cadre de son ouverture vers le Sud. Chypre constitue en effet un atout et une garantie de prospérité supplémentaire indispensable à l'avenir pérenne des 27 et de leurs voisins.

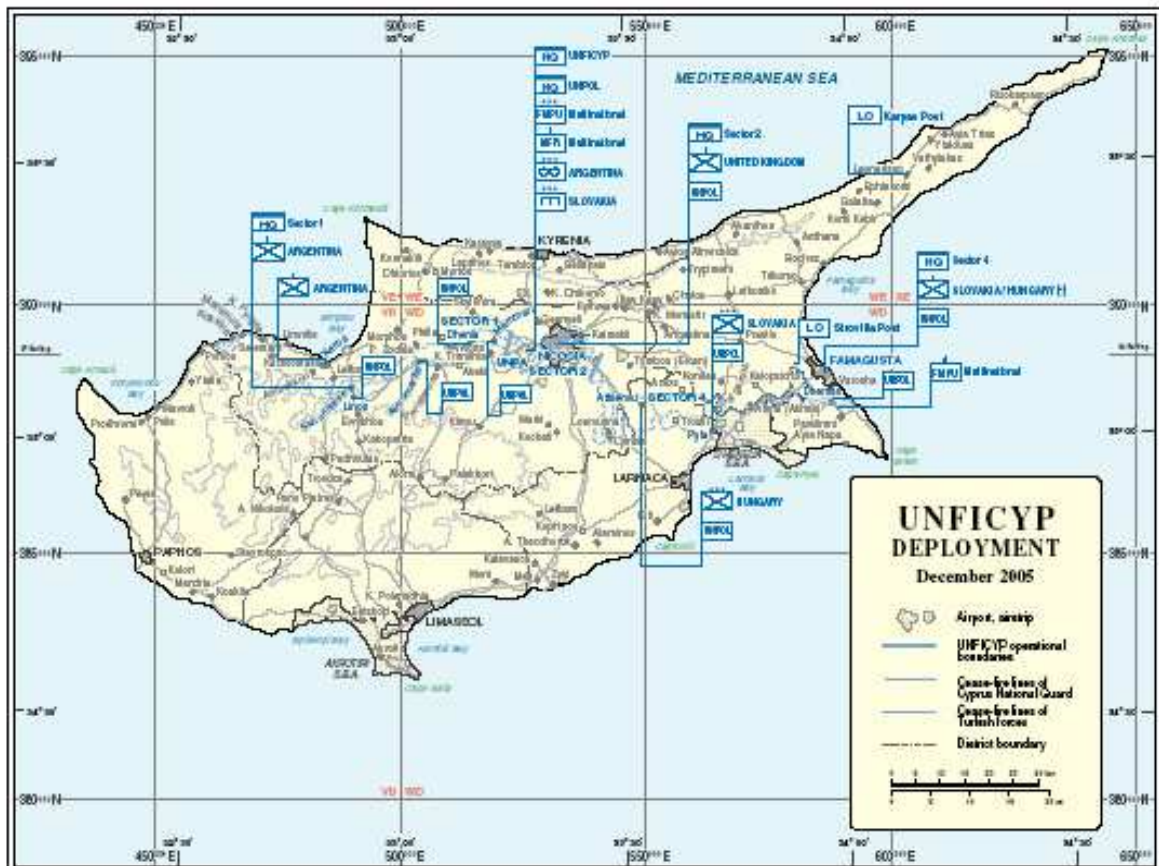
La réunification de Chypre constitue en définitive un défi considérable pour l'Union parce que son avenir politique en dépend. Un règlement apportera une garantie de prospérité pour l'Europe mais signifiera aussi une « Europe puissance » effective. Si l'Union parvient à résoudre la question chypriote, elle aura en effet surmonté les divergences d'opinion des vingt-sept concernant cette question. Elle rendra cohérente sa politique étrangère et concrétisera sa stratégie de sécurité. L'Union chypriote servira les intérêts européens en tant que pôle méditerranéen. L'Europe a besoin de cette cohérence et de cette stratégie pour se garantir un avenir prospère. Il lui faut donc saisir l'opportunité qui se présente cette année.

Des élections auront prochainement lieu à Chypre et en Turquie. La période postélectorale sera favorable à un processus de réunification. Mais surtout l'Union aura la possibilité de s'appuyer sur les liens diplomatiques solides existant entre La République de Chypre et la France et la capacité de celle-ci à apporter une solution impartiale. Le président Papadopoulos rappelait que la France n'avait jamais cherché à tromper Chypre. Or la France exercera la présidence de l'Union en 2008. La préparation d'une proposition de réunification de l'île est donc à mener à l'issue des élections présidentielles françaises. Il s'agit dès à présent d'établir ou consolider des liens économiques indissociables et profitables entre les deux communautés pour amorcer la dynamique.

Conflit perpétuel ou paix ? Voilà le choix qui se présente à l'Union européenne. Celui de saisir l'ultime fenêtre d'opportunité en 2008 et d'être enfin le catalyseur d'énergies nécessaire aux vingt sept Etats membres. En définitive, Chypre est un test pour l'Europe qui redynamisera ou annihilera l' « idée européenne ». L'objectif de la construction européenne est d'établir une Union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe. Les membres ne peuvent pas choisir une voie politique exclusive de tout engagement européen.

ANNEXES

<u>Annexe 1</u> : Carte du déploiement des forces de l'ONU.	39
<u>Annexe 2</u> : Nations engagées dans l'UNFICYP.	40
<u>Annexe 3</u> : La ligne verte.	41
<u>Annexe 4</u> : Répartition géographique des communautés chypriotes grecques et turques.	42
<u>Annexe 5</u> : Chypre, une position stratégique dans le bassin méditerranéen oriental.	43
<u>Annexe 6</u> : Bases militaires britanniques.	44



Map No. 2005/Rev. 20 UNITED NATIONS
December 2005 (C-450a)














Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

ANNEXE I

Carte du déploiement des forces de l'ONU

Fiche d'information

La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été créée en 1964 afin de prévenir toute reprise des combats entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque. À la suite des événements de juillet et août 1974, les responsabilités de la mission ont été élargies à la surveillance du cessez-le-feu et de la zone tampon séparant la Garde nationale de Chypre des forces turques et chypriotes turques.

Pays	Militaires	Observateurs militaires	Policiers	Autres	Total
 Argentine	295	0	3	0	298
 Autriche	4	0	15	0	19
 Bosnie-Herzégovine	0	0	2	0	2
 Canada	1	0	0	0	1
 Croatie	4	0	2	0	6
 El Salvador	0	0	8	0	8
 Hongrie	84	0	0	0	84
 Inde	0	0	5	0	5
 Irlande	0	0	18	0	18
 Italie	0	0	4	0	4
 Pays-Bas	0	0	8	0	8
 Royaume-Uni	269	0	0	0	269
 Slovaquie	196	0	0	0	196
Total	853	0	65	0	918

date de dernière modification: 2006-10-3

ANNEXE II

Nations engagées dans l'UNFICYP

LA DIVISION DE CHYPRE. 2000

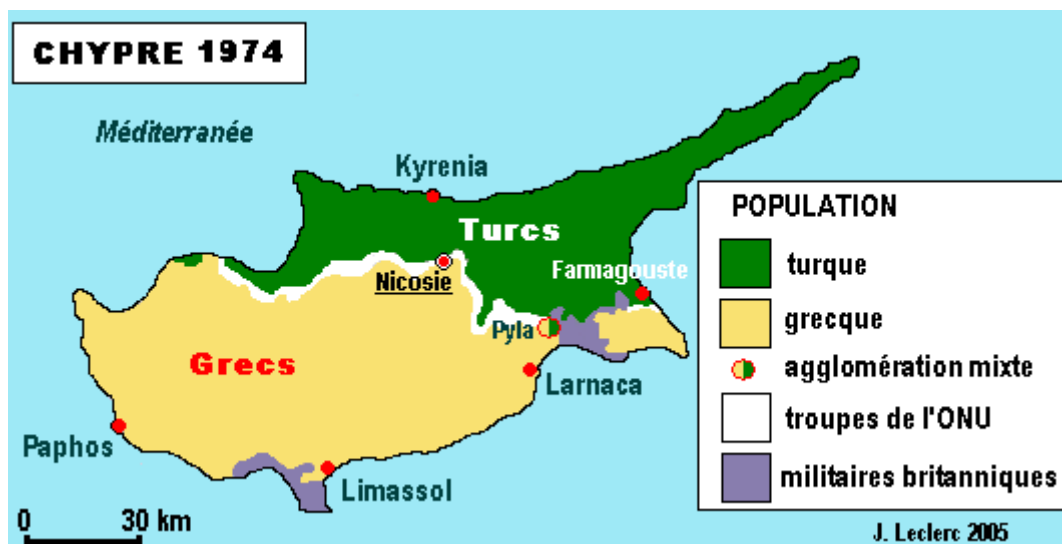
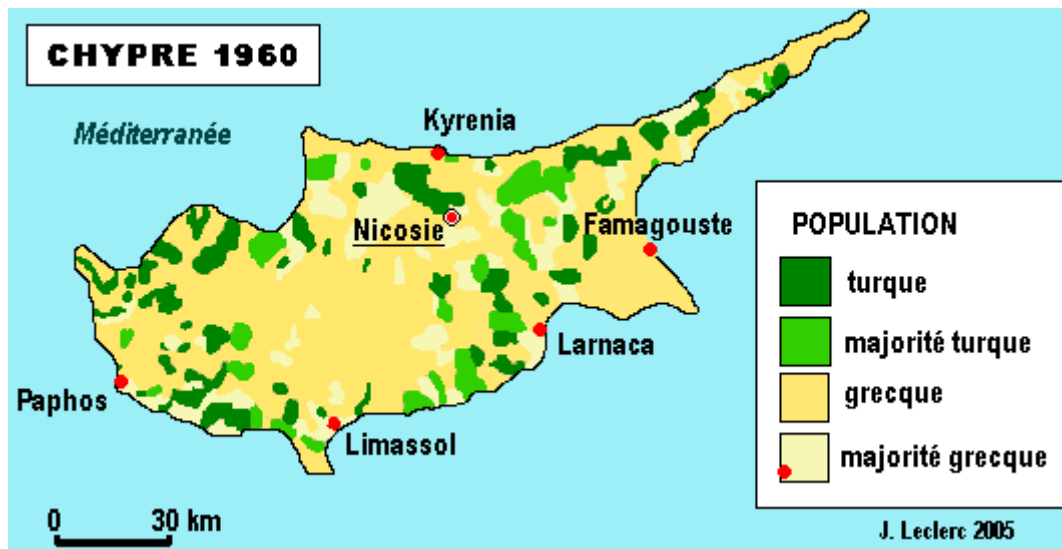


- Zone occupée par l'armée turque (RTCN) depuis 1974
- No man's land (zone tampon)
- Zone chypriote grecque de facto

- (GIRNE)* Nom donné à la ville par les Turcs
- Bases britanniques

P. MITRANO, Atelier de cartographie de Sciences-Po, Novembre 2002
 d'après P. BLANC, *La déchirure chypriote : géopolitique d'une île divisée*, L'Harmattan, Paris, 2000.

ANNEXE III
La ligne verte



ANNEXE IV

Répartition géographique des communautés chypriotes
grecques et turques



ANNEXE V

Chypre, une position stratégique dans le bassin méditerranéen oriental



ANNEXE VI

Bases militaires britanniques

BIBLIOGRAPHIE

ENTRETIENS

- **Avec CLAIRET Paul, conseiller politique pour la Commission européenne de Bruxelles :**

Chypre constitue un des enjeux majeurs de l'Union européenne. La résolution de la question chypriote contribuera en effet à asseoir sa position dans le bassin méditerranéen (lien nord sud) et à renforcer sa politique économique. L'Union doit accélérer son rapprochement avec les rives sud de la Méditerranée pour s'emparer du marché économique. Si l'Union perd toute crédibilité, elle se placera en position d'infériorité sur le plan des négociations internationales. Il lui faut donc une politique claire et définie.

Cette question chypriote soulève aussi des problématiques importantes : la réunification des Chypriotes grecs et Chypriotes turcs ; la mise en place d'un laboratoire économique entre le Nord et le Sud contribuant en partie au développement économique de l'Union ; la prise en considération d'une base avancée de l'union européenne.

Enfin, Chypre peut faire capituler l'intégration de la Turquie au sein de l'union et pose la question de la dangerosité du rapprochement de l'Europe des zones de crise.

- **Avec monsieur Henry Marty- Gauquié, directeur, représentation du groupe de la Banque Européenne d'Investissement à Paris :**

La Méditerranée est un réservoir de croissance pour l'Union européenne. Elle subit cependant le contrecoup des enjeux géostratégiques du Moyen-Orient actuels.

Depuis 30 ans, l'Europe s'occupe de la Méditerranée avec des hauts et des bas, des succès relatifs. La coopération fut d'abord bilatérale avant de connaître une évolution fondamentale : le passage du bilatéral au régional et de l'aide au développement au partenariat. Le processus de Barcelone a néanmoins été perturbé par toute une série de facteurs exogènes qui ont fortement tendu les relations internationales. Le Président Prodi ajoute également du flou en définissant la « politique européenne de voisinage ». Elle tend à globaliser la relation de l'Union avec tous ses voisins, de la Baltique à Gibraltar. Cette politique est modérément perçue par les pays partenaires. L'élargissement déséquilibre

aussi l'Union vers l'Est, diminuant d'autant sa compréhension de l' « urgence méditerranéenne ».

●Avec l'attaché militaire de l'ambassade de Turquie en France, (s'exprimant à titre personnel) :

La RTCN est un Etat dont la non reconnaissance ne constitue pas un problème. Son importance stratégique est indéniable notamment au regard de sa dimension maritime. L'intervention de 1974 était légale et légitime. Le gouvernement a le devoir de protéger la communauté turcophone. Une seule concession lui ferait perdre du crédit vis-à-vis de sa population. A cet égard, le rejet du plan Annan par le Sud met en exergue l'insécurité. Il témoigne de la volonté chypriote grecque de récupérer la partie nord. Il est intéressant de noter qu'il rejette un plan instituant l'existence d'un Etat au nord. La Turquie ne s'oppose pas à la réunification. Seul le « comment » l'inquiète. A ce titre, un règlement par l'Union européenne ne peut pas être accepté (risque de partialité) ; le règlement et l'adhésion de la Turquie doivent également se faire simultanément. La république de Chypre joue un jeu. Elle se sert de sa position au sein de l'Union pour exister et s'affirmer.

●Avec monsieur Tassos Papadopoulos, président de la République de Chypre (entretien conduit par Jean Catsiapis et Alexandre del Valle, publié dans la revue Politique internationale numéro 111) :

Elu président de la République en février 2003 pour un mandat de cinq ans, Tassos Papadopoulos se fixe comme objectif la réunification de son pays par une solution « juste, viable et fonctionnelle ».

OUVRAGES EN FRANCAIS

- Agapiou-Joséphidès Kalliope et Rosetto Jean, *Chypre dans l'Union européenne* ; Bruylant, 2006.
- Blanc Pierre, *La déchirure chypriote : Géopolitique d'une île divisée* ; L'Harmattan, 2000.
- Copeaux Etienne et Mauss Claire, *Chypre divisée*; Taksin, 2005.
- Drevet Jean-François, *Chypre en Europe* ; L'Harmattan, 2000.

RAPPORT EN FRANCAIS

- Philip Christian, *Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union européenne*, enregistré le 22 novembre 2006.

REVUES EN FRANCAIS

- Bertrand Gilles, *Chypre : vers une solution européenne ?*; Questions internationales, numéro 1, 2003.
- Chiclet Christophe, *Chypre : les enjeux européens d'un conflit gréco-turc*; questions internationales, numéro 12, 2005.
- Deloire Philippe, *Etre ou ne pas être membre de l'Union européenne*, Diplomatie, numéro 6, 2004.
- Gazoglu Ahmet, *La politique méditerranéenne de l'Union européenne et l'imbroglio chypriote*, Perceptions, numéro 4, 2003.
- Kadritzke Niels, *Chypre, otage de l'affrontement entre Athènes et Ankara*, Le monde diplomatique, numéro 534, 1998.
- Kadritzke Niels, *Le plan des Nations Unies rejeté au Sud*, Le monde diplomatique, numéro 602, 2004
- Kibriz Kipros et Marinkovic Vesna, *Chypre : une déchirure pour un peuple, un enjeu pour l'Union européenne*; notes de la fondation Robert Schuman, numéro 35, 2006.
- Kodidis Théodore, *Changement en Grèce, bouleversement à Chypre*; études, numéro 4011-2, 2004.
- Marchat Philippe, *Chypre, un Etat européen très particulier*; revue du marché commun, numéro 500, 2006.
- Morisot Pierre, *Retour sur le sempiternel problème de Chypre*; L'informateur de la quinzaine, numéro 19, 2003.
- Yakemtchouk Romain, *Chypre : la réunification avortée*; revue du marché commun, numéro 478, 2004.

REVUES EN ANGLAIS

- Andreou A.S., *An alliance between Cyprus and Greece*, Defence and Peace Economics, 2004.
- Drath Viola, *The Cyprus Referendum: An Island Divided by Mutual Mistrust*; American foreign Policy, 2004.
- Erdemir Halil, *The origin of the Cyprus question: the British policy on the creation of Cyprus Republic*; Perceptions, volume 6, 2001.
- Goktepe Cihat, *The Cyprus Crisis of 1967 and its Effects on Turkey's Foreign Relations*; Middle Eastern Studies, volume 41, 2005.
- Joshua W. Walker, *a Turkish-Cypriot perspective*; Alternatives, volume 4, 2005.
- Potier Tim, *Cyprus: entering another stalemate?*; The Royal Institute of International Affairs, 2005.
- Zervakis Peter A., *Cyprus in Europe: solving the Cyprus problem by Europeanizing it?*; Connections, numéro 1, 2004.

SITES INTERNET

République de Chypre

Site du Bureau de la presse et de l'information du Gouvernement

> http://www.moi.gov.cy/moi/pio/pio.nsf/index_en/index_en

Site du Parlement

> <http://www.parliament.cy>

Site du Ministère des Affaires étrangères

> <http://www.mfa.gov.cy>

République turque de Chypre Nord (RTCN)

Site de la Présidence

> <http://www.trncpresidency.org>

Site du Ministère des Affaires étrangères et de la Défense

> <http://www.trncinfo.com>

Site du Bureau de l'information publique

> <http://www.trncpio.com>

Nations unies

Site de la Mission permanente de Chypre auprès des Nations Unies à New York

> <http://www.un.int/cyprus>

Site de l'UNFICYP (Force de l'ONU chargée du maintien de la paix à Chypre)

> http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/unficyp/unficyp.htm

Union européenne

Site de la Délégation de la Commission européenne pour Chypre

> <http://www.ec-eu-delegation.com.cy>

Site de l'Union européenne sur l'élargissement

> http://www.europa.eu.int/pol/enlarg/index_fr.htm

Autres sites

Agence de presse

> <http://www.cna.org.cy>

Site d'informations générales sur Chypre (République de Chypre)

> <http://www.kypros.org>

Université de Chypre (Nicosie)

> <http://www.ucy.ac.cy>

Institut européen de Chypre (République de Chypre - Union européenne)

> <http://www.eic.ac.cy>

Ambassade de France à Chypre

> <http://www.ambafrancechypre.org>

Ministère des Affaires étrangères grec - rubrique sur la question chypriote

> [http://www.mfa.gr/www.mfa.gr/fr-FR/Policy/Geographic+Regions \(...\)](http://www.mfa.gr/www.mfa.gr/fr-FR/Policy/Geographic+Regions (...))

Ministère des Affaires étrangères turc - rubrique sur la question chypriote

> <http://www.mfa.gov.tr>

L'élargissement de l'Union européenne

> [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elargissement-union- \(...\)](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elargissement-union-...)

Dossier d'actualité en ligne de La Documentation française.

Voir en particulier sur [la candidature et l'adhésion de Chypre](#).

Maintien de la paix dans le monde

> <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/maintien-paix/index.shtm>

Dossier d'actualité en ligne de la Documentation française

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>I. UNE SITUATION ATYPIQUE POUR L'UNION.</u>	3
<u>11.La déchirure du peuple chypriote.</u>	3
111. La construction historique du peuple chypriote.	3
112. Une indépendance qui mène à l'affrontement.	4
113. La déchirure de 1974 et la partition de l'île.	5
<u>12. Un Etat membre très particulier.</u>	7
121. L'adhésion de Chypre à l'Union effective et problématique.	7
122. Une différence de traitement entre le Sud et le Nord.	8
123. Un membre de l'union dépendant.	9
<u>13. Vers l'éloignement ou le rapprochement des deux communautés?</u>	10
131. Une instrumentalisation des communautés au service des politiques.	11
132. Le refus du Plan Annan à relativiser.	12
133. une certaine entente retrouvée.	13
<u>II. CHYPRE, OTAGE.</u>	15
<u>21. Les origines de la question chypriote.</u>	15
211. La création de la République sous le couvert de puissances étrangères.	15
212. Les textes réglementaires ne répondent plus aux besoins de Chypre.	16
213. D'autant que Chypre s'est stabilisée.	17
<u>22. La dimension stratégique de Chypre.</u>	18
221. Une base de projection au plus près des intérêts stratégiques des grandes puissances.	18
222. Le rôle central de la Turquie dans le règlement de la question chypriote.	19

223. Le raté de la décolonisation britannique.	21
<u>23. Les obstacles à une solution.</u>	22
231. Le sentiment d'insécurité à combattre.	22
232. Les divergences d'opinion à effacer.	23
<u>III. PERSPECTIVES D'AVENIR DANS L'UNION EUROPEENNE.</u>	24
<u>31. Une adhésion de Chypre qui implique une prise en compte adaptée de la question par l'Union.</u>	24
311. L'Union européenne facilitatrice ou une dynamique à créer.	24
312. L'occasion d'adopter une position claire vis-à-vis de la Turquie.	26
313. Vers l'intégration européenne de Chypre.	27
<u>32. Pour un espace de prospérité plus grand.</u>	29
321. Eviter l'embrassement au nom des intérêts européens.	29
322. Un rôle actif pour Chypre dans l'Europe de la Défense.	30
323. Un nouveau pôle méditerranéen pour l'Union.	31
<u>33. Et une assise de l'Union renforcée.</u>	32
331. Chypre confère à l'Union le rang de puissance maritime.	32
332. S'impliquer davantage dans la région est vital pour l'Europe.	33
333. L'inévitable porte d'un espace euro-méditerranéen.	34
CONCLUSION	36
ANNEXES	38
BIBLIOGRAPHIE	45
TABLE DES MATIERES	50